



## CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN

Pour les communes de Saint-Didier-en-Velay, Aurec-sur-Loire, Saint-Just-Malmont

### ENTRE

Les communes de Saint-Didier-en-Velay, Saint-Just-Malmont, Aurec-sur-Loire

Représenté par Emmanuel Salgado, Maire de Saint-Didier-en-Velay, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 7 juillet 2022,

Ci-après désigné par Emmanuel Salgado, Maire de Saint-Didier-en-Velay,

Représenté par Odile Pradier, 1ère adjointe de Saint-Just-Malmont, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 juillet 2022,

Ci-après désigné par Odile Pradier, 1ère adjointe de Saint-Just-Malmont, représenté par Claude Vial, Maire d'Aurec-sur-Loire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 4 juillet 2022,

Ci-après désigné par Claude Vial, Maire d'Aurec-sur-Loire,

La Communauté de communes Loire Semène

Représenté par Frédéric Girodet, Président de la Communauté de communes Loire-Semène, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 20 septembre 2022,

Ci-après désigné par Frédéric Girodet, Président de la Communauté de communes

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Eric Etienne, Préfet de Haute-Loire,

Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département

Représentée par Marie-Agnès Petit, Présidente du Département de Haute-Loire

Ci-après désignée par « Le Département » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Table des matières

ENTRE .....	1
Préambule.....	3
Article 1 - Objet de la convention cadre .....	3
Article 2° : les principaux effets juridiques de l'ORT .....	4
Article 3 – Les ambitions du territoire .....	4
3.1 Programmes et contrats territoriaux .....	5
3.2 Projet de territoire Loire-Semène .....	5
3.3 Projet de territoire résumé d'Aurec-sur-Loire.....	6
3.4 Projet de territoire résumé de Saint-Just-Malmont .....	6
3.5 Projet de territoire résumé de Saint-Didier-en-Velay .....	6
Article 4 – Les orientations stratégiques .....	7
4.1 Pour la Communauté de communes Loire-Semène.....	7
4.2 Pour la commune d'Aurec-sur-Loire .....	7
4.3 Pour la commune de Saint-Just-Malmont .....	7
4.4 Pour la commune de Saint-Didier-Didier-en-Velay .....	7
Article 5 – Le plan d'action .....	7
4.1 Les actions .....	13
4.2. Projets en maturation .....	13
Article 6 – Les modalités d'accompagnement en ingénierie .....	13
Article 7 – Les engagements des partenaires .....	14
7.1. Dispositions générales concernant les financements .....	14
7.2. Les territoires signataires .....	14
7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics .....	15
Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain .....	16
Article 9 - Suivi et évaluation du programme .....	17
Article 10 - Résultats attendus du programme.....	17
Article 11 – Utilisation des logos .....	17
Article 12 – L'entrée en vigueur, durée de la convention et publicité .....	18
Article 13 – L'évolution et mise à jour du programme .....	18
Article 14 – La résiliation du programme .....	18
Article 15 – Le traitement des litiges .....	18

## Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

## Article 1 - Objet de la convention cadre

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites villes de demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites villes de demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant opération de revitalisation de territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. A ce titre, elle indique les secteurs d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisir et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

## Article 2° : les principaux effets juridiques de l'ORT

L'Opération de Revitalisation du Territoire crée des droits et effets Juridiques et emporte des dispositifs, notamment pour atteindre les objectifs de rénovation de l'habitat privé et d'attractivité commerciale du centre des communes signataires.

Les effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont d'application immédiate, sous réserve que les décrets d'application aient été définitivement adoptés, et sont soumis aux évolutions nationales qui pourront être apportées. Peuvent être cités à titre d'exemple :

- Application du dispositif Denormandie dans l'habitat ancien

Les communes signataires de cette convention sont éligibles au dispositif Denormandie, actuellement en vigueur jusqu'en décembre 2023.

Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation du bâti dans l'objectif d'améliorer la qualité du parc de logement, ainsi que sa qualité énergétique et à terme, améliorer l'attractivité des centres-villes.

Les communes signataires de la présente convention peuvent ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer tout en bénéficiant d'une défiscalisation grâce à ce dispositif.

- Suspension des autorisations d'exploitations commerciales en périphérie

Les communes signataires de la présente convention d'ORT pourront mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en commission départementale d'aménagement commercial de projets commerciaux en dehors des secteurs d'interventions définis dans la présente convention.

Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique d'un centre-ville d'une des communes signataires de la présente convention d'ORT, les collectivités se laissent l'opportunité de saisir le Préfet afin de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin.

- Permis d'aménager multisite et permis d'innover

L'objectif de ce dispositif est de faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover qui permet de construire des bâtiments réversibles : bureaux, logements, commerces sans recourir à un permis de construire spécifique ou le permis d'aménager multisite qui permet de concevoir des opérations d'aménagement sur des terrains ne formant pas un seul tenant comme les friches, les dents creuses, les entrées de ville.

- Renforcement du droit de préemption

Cette aide permet de renforcer le droit de préemption urbain et le droit de préemption dans les locaux artisanaux afin de faciliter la maîtrise du foncier.

## Article 3 – Les ambitions du territoire

Les communes de Saint-Didier-en-Velay, Saint-Just-Malmont et Aurec-sur-Loire ont souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 30/07/2021.

A la suite de cette signature, la Communauté de communes et les Communes Petites Villes de Demain ont lancé une étude sur le dynamisme de leurs centres-bourgs. Cette étude, menée par le Bureau d'études Citadia et son groupement. Un diagnostic portant sur les questions transversales de l'habitat, des espaces publics, du fonctionnement urbain des bourgs, du commerce, des caractéristiques des habitants, du patrimoine et du paysage a été réalisé à l'échelle de chaque centre-bourg puis à l'échelle de la Communauté de communes pour une mise en perspective plus globale. Basé sur des données « froides » : données LOVAC, SITADEL, INSEE, RPLS et DVF ainsi que sur des données « chaudes » : visite de terrain, échange avec les élus, les techniciens, entretien avec des personnes ressources,... ce diagnostic donne une image précise du territoire de la Communauté de communes et des dynamiques à l'œuvre.

Ce diagnostic a permis de relever des enjeux pour chaque commune ainsi que pour la Communauté de communes dans le cadre de ses compétences. Un travail de hiérarchisation des enjeux a été proposé aux élus afin de prioriser les grands axes de travail. C'est à partir de cette base qu'ont pu être produits les premiers éléments de préstratégie, spatialisés sur une carte des centres-bourgs puis travaillés avec les habitants.

La question de l'habitat est particulièrement prégnante sur le territoire de Loire-Semène. Dans les centres-bourgs, près de 8,7% des logements sont vacants depuis plus de deux ans. 70% ont été construits avant les premières réglementations énergétiques et ne correspondent plus aux normes et aux besoins actuels. D'autre part la population des centres-bourgs des trois petites villes de demain présente un indice de vieillissement en augmentation et des cellules familiales de plus en plus petites. Il convient de traiter cette thématique très

finement. Le diagnostic réalisé a permis de définir la problématique, il convient de l'approfondir et de la rendre plus tangible par une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Elle est ainsi programmée pour le mois de septembre 2022 et fera l'objet d'un avenant pour la définition d'un plan d'action.

Les trois Communes bénéficiaires sont couvertes par différents documents d'urbanisme :

- Commune d'Aurec sur Loire : SCOT de la Jeune Loire approuvé le 2 février 2017, PLU approuvé le 1<sup>er</sup> février 2018, PCAET en cours d'écriture
- Commune de Saint Didier en Velay : SCOT de la Jeune Loire approuvé le 2 février 2017, PLU approuvé le 10 juillet 2006 -- en cours de révision, PCAET en cours d'écriture
- Commune de Saint Just Malmont : SCOT de la Jeune Loire approuvé le 2 février 2017, PLU approuvé le 9 mars 2017, PCAET en cours d'écriture

### 3.1 Programmes et contrats territoriaux

Les contrats de Relance et de Transition Ecologique sont coordonnés à l'échelle du PETR de la Jeune Loire pour permettre à chacune des 5 Communautés de Communes dont celle de Loire Semène de disposer d'un contrat couvrant ses sept Communes.

### 3.2 Projet de territoire Loire-Semène

Le projet de territoire, directement issu du projet de mandat a fait l'objet d'un travail fin avec l'ensemble des élus et des acteurs du territoire.

**Il se décline selon trois ambitions : agir sur notre bien commun, agir pour tous nos acteurs et agir ensemble.**

Nous disposons d'un environnement et d'un cadre de vie remarquables, qui nous différencient et qu'il convient de préserver. Nous intervenons sur des composantes de l'aménagement du territoire (aménagement, habitat, gestion de l'eau et des déchets, équipements, petit patrimoine...) qui nécessitent d'avoir une approche transversale afin de garantir un équilibre et une cohésion territoriale. Nous avons la responsabilité d'agir et d'engager la transition écologique qui garantira notre bien-être futur.

Pour agir sur le bien commun, il conviendra de mener une politique ambitieuse de l'eau autour de son cycle depuis le milieu naturel jusqu'à son assainissement, de structurer notre attractivité autour de pôles dynamiques et innovants, engager une politique ambitieuse pour le climat et mettre en scène notre patrimoine dans le cadre de la destination Gorges de la Loire.

Nous accompagnons nos habitants dès leur plus jeune âge et sommes des interlocuteurs privilégiés des familles au travers de nos politiques petite enfance / enfance et jeunesse, mais également de prévention lors de situations de rupture. Nous pouvons agir de manière ambitieuse en matière de cohésion sociale mais également d'attractivité grâce à nos interventions dans les domaines de la culture et des loisirs. Nous pouvons privilégier des démarches actives d'écoute et d'accompagnement et sommes à l'interface de l'action de plusieurs acteurs institutionnels, avec lesquels nous pouvons travailler de manière renforcée. Nous devons être identifiés comme l'interlocuteur ressource « incontournable » des acteurs économiques dans leurs souhaits d'installation ou de développement sur le territoire, en accord avec notre socle commun d'équilibre.

La dimension d'agir pour tous nos acteurs sera traitée en travaillant sur la prévention des situations de rupture dans une logique de médiation, en répondant aux besoins des familles dans un souci d'accessibilité et d'équité et en permettant l'épanouissement des habitants au travers de politiques culturelles et de loisirs et enfin en confortant notre position d'un territoire à l'économie ambitieuse, innovante et variée, source d'un développement pérenne.

Nous sommes les gestionnaires d'un patrimoine commun (bâtiments, voiries, cours d'eau) qui nécessite des moyens humains et financiers. Nous disposons d'outils (Système d'Information Géographique - SIG) qui nous permettent de mieux connaître notre territoire et d'optimiser notre action. Nous nous inscrivons dans un contexte global de diminution des ressources financières qui nous engage à des efforts en termes de mutualisation. Nous sommes dans un contexte qui nous invite à renforcer notre effort d'innovation autour du numérique, tant pour favoriser notre communication interne que pour renforcer notre attractivité externe.

Pour agir ensemble, il s'agira de gérer durablement le patrimoine communautaire, de renforcer les outils au service

d'une meilleure inter-connaissance et d'une meilleure communication interne et externe et de définir les moyens de faire mieux et plus tous ensemble.

### 3.3 Projet de territoire résumé d'Aurec-sur-Loire

Le projet de territoire s'articule autour de deux grandes orientations qui sont prises par la commune avec ses habitants : un chemin de raison et un chemin d'échange. Le chemin de raison se caractérise par le maintien d'un service public de proximité agile et de qualité, prenant en compte les contraintes financières d'une gestion saine et rigoureuse. La bonne maîtrise des dépenses courantes afin de disposer des ressources nécessaires pour continuer à améliorer et développer les infrastructures de la commune.

Chaque engagement devra être assumé financièrement. La fiscalité communale devra demeurer constante. Les tarifs des services publics, cantine, eau, doivent rester modérés. Le coût des services d'ordures ménagères doit être maîtrisé, grâce à un engagement citoyen à diminuer fortement les volumes produits.

Le chemin d'échange est une manière de travailler. Il inscrit l'information, la concertation et la consultation pour l'ensemble du mandat. Il doit permettre l'honnêteté, la transparence, l'écoute des citoyens et la présence sur le terrain pour prendre en considération la vie quotidienne des habitants.

Ces orientations s'articulent autour de six priorités :

Une ville où il fait bon vivre;

Maintenir, améliorer les services de proximité pour tous;

Développer une ville solidaire tout au long de la vie;

Plus de tranquillité, de sécurité;

S'engager pour l'environnement;

Accompagner, aider les initiatives économiques.

### 3.4 Projet de territoire résumé de Saint-Just-Malmont

Le projet de territoire de Saint-Just-Malmont s'articule autour de trois grandes priorités. La première tourne autour de la préservation de la qualité de vie via l'économie en favorisant l'emploi de proximité et en veillant à la tranquillité publique. L'économie locale se base sur quatre piliers : l'industrie, l'agriculture, l'artisanat ainsi que le commerce, ils serviront d'appui pour la mise en œuvre de cette priorité. Dans cette optique, il sera nécessaire de fédérer toutes les énergies afin de soutenir l'installation de nouveaux commerçants.

La seconde consiste à encourager les initiatives en donnant la parole à la jeunesse et en portant des projets culturels et sociétaux. Un conseil municipal des jeunes bénéficiera d'une enveloppe dédiée et pourra proposer par exemple de nouveaux équipements au parc paysager. C'est également un travail sur l'attractivité qui sera travaillé main dans la main avec la Communauté de communes et un travail d'engagement avec les associations. Les espaces publics ainsi que le stationnement font partie des points à travailler. De nouveaux équipements tels qu'une maison médicale et une résidence sénior verront le jour dans le centre-bourg afin de répondre aux demandes de la population. De nouveaux équipements destinés à accompagner les associations dans leur dynamisme verront le jour dans la commune.

Il s'agira enfin de protéger l'environnement en incitant à une écologie quotidienne via des aménagements, les économies d'énergie et le compostage collectif seront au centre des actions. Un point autour de l'information et de la communication est également en cours de travail avec un affichage pour les manifestations, la mise en place de l'application Illiwap ainsi qu'un flash info mensuel.

### 3.5 Projet de territoire résumé de Saint-Didier-en-Velay

Le projet de territoire de Saint-Didier-en-Velay s'articule autour de cinq priorités. **L'amélioration du cadre désidérien** qui consiste à travailler le réaménagement du centre bourg, proposer un village vivant et valoriser son patrimoine et prendre soin de la population. La logique de **maîtrise des finances** qui s'inscrit dans une optimisation des budgets et des contrats et une affirmation du travail partenarial avec des financeurs publics. Il est nécessaire de **renforcer l'attractivité** de Saint-Didier via des aménagements d'équipements structurants et d'espaces publics. Le **développement durable** fait également partie des axes à travailler sur l'ensemble de la commune. Enfin la commune envisage de travailler sur le **Saint Didier de demain** via une prospection autour de projets à moyen et long terme.

Les projets de territoire dans leur ensemble sont à retrouver en annexe 1.

## Article 4 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques. Elles découlent des objectifs du plan de mandat ainsi que de l'étude de centre-bourg réalisée par Citadia.

### 4.1 Pour la Communauté de communes Loire-Semène

- Orientation 1 : Maintien d'un commerce de centralité adapté au territoire et de qualité
- Orientation 2 : Améliorer l'habitat du centre-bourg
- Orientation 3 : Accompagner les projets d'installation des ménages
- Orientation 4 : Développer les espaces publics et intégrer les modes doux dans les aménagements intra et inter-bourg
- Orientation 5 : Intégrer la végétalisation urbaine à l'ensemble des projets d'aménagement

### 4.2 Pour la commune d'Aurec-sur-Loire

- Poursuivre la mise en œuvre des éléments patrimoniaux et touristiques
- Requalifier les espaces publics principaux de la commune et leurs équipements afférents
- Valoriser l'offre commerciale locale

### 4.3 Pour la commune de Saint-Just-Malmont

- Résorber la vacance des logements
- Identifier le secteur du linéaire commercial et d'équipements
- Développement d'équipements et d'espaces attractifs en centre-bourg
- Equilibre entre les modes de déplacement

### 4.4 Pour la commune de Saint-Didier-Didier-en-Velay

- Réaliser ou finaliser les projets d'équipements
- Permettre la diversité des parcours résidentiels
- Réaménager les espaces publics principaux de la commune
- Marquer l'entrée dans le centre-bourg et revoir le bouclage du plan de circulation en conséquence

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, ils seront validés par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

## Article 5 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

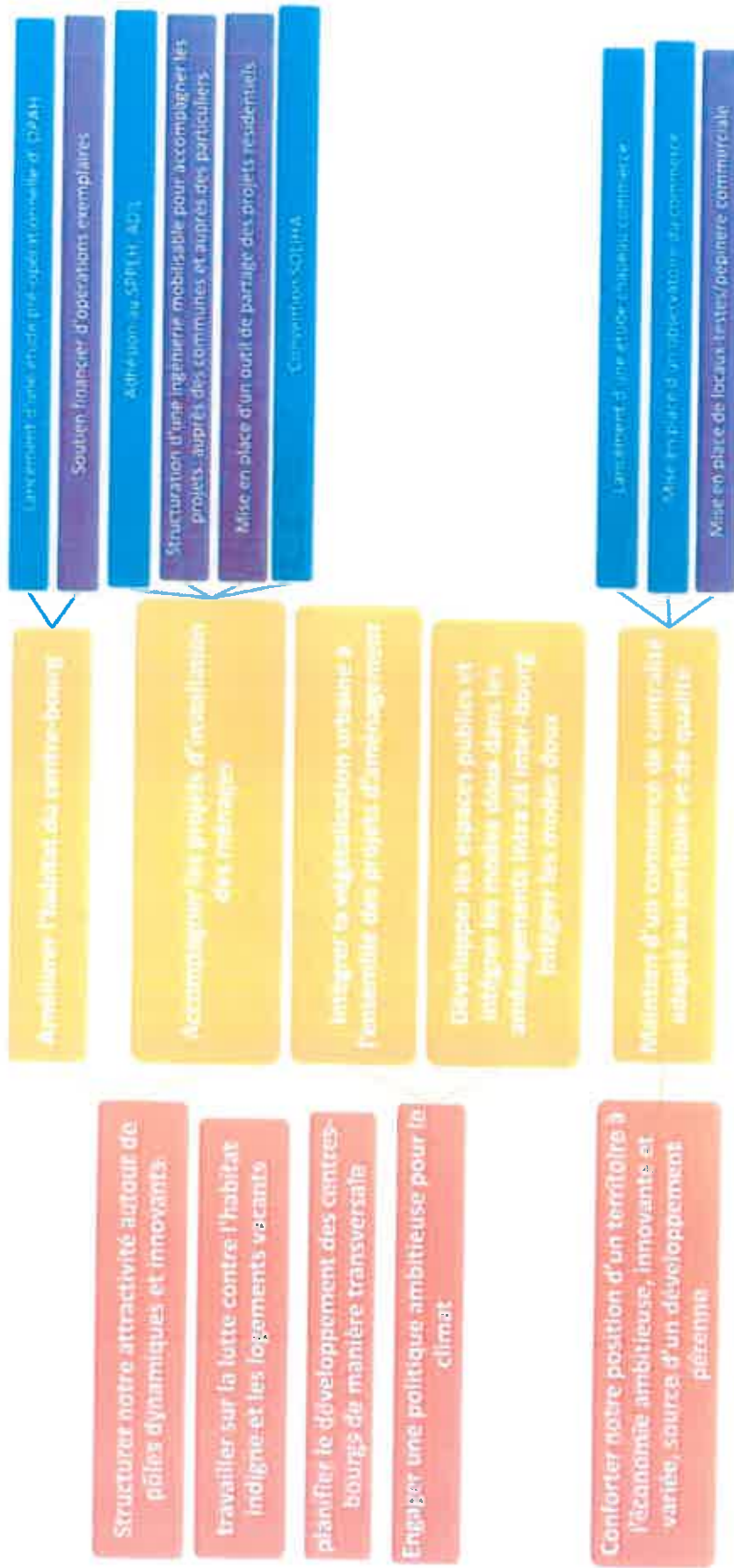
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 3. Ces secteurs d'intervention représentent les centres-bourgs des trois communes labellisées Petites Villes de Demain. Ils ont été travaillés en lien avec l'étude de Centre-Bourg sur des périmètres pertinents en termes d'équipement, de logement, d'espace public et de circulation.



orientations stratégiques

actions



orientations stratégiques

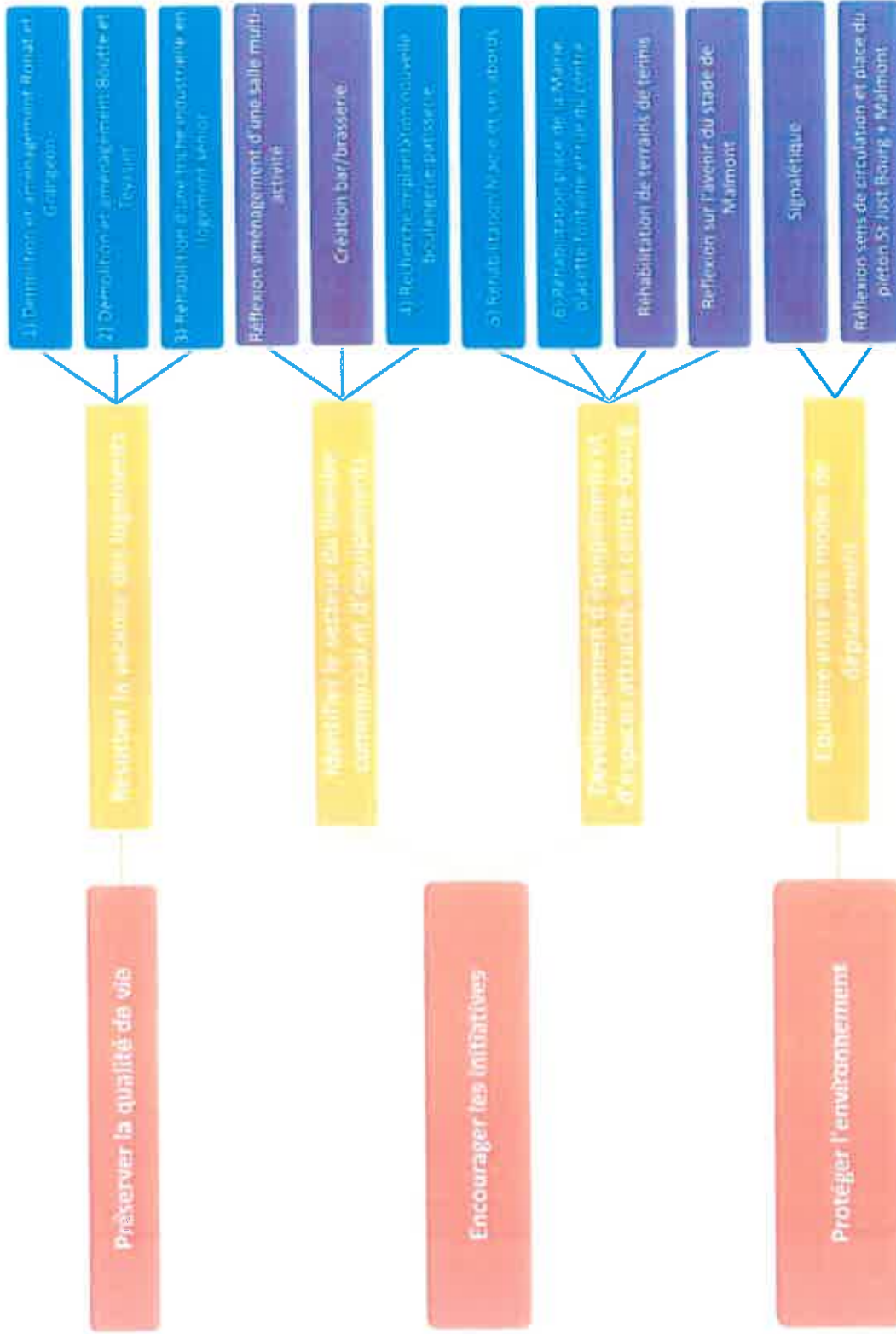
actions



orientations stratégiques

actions





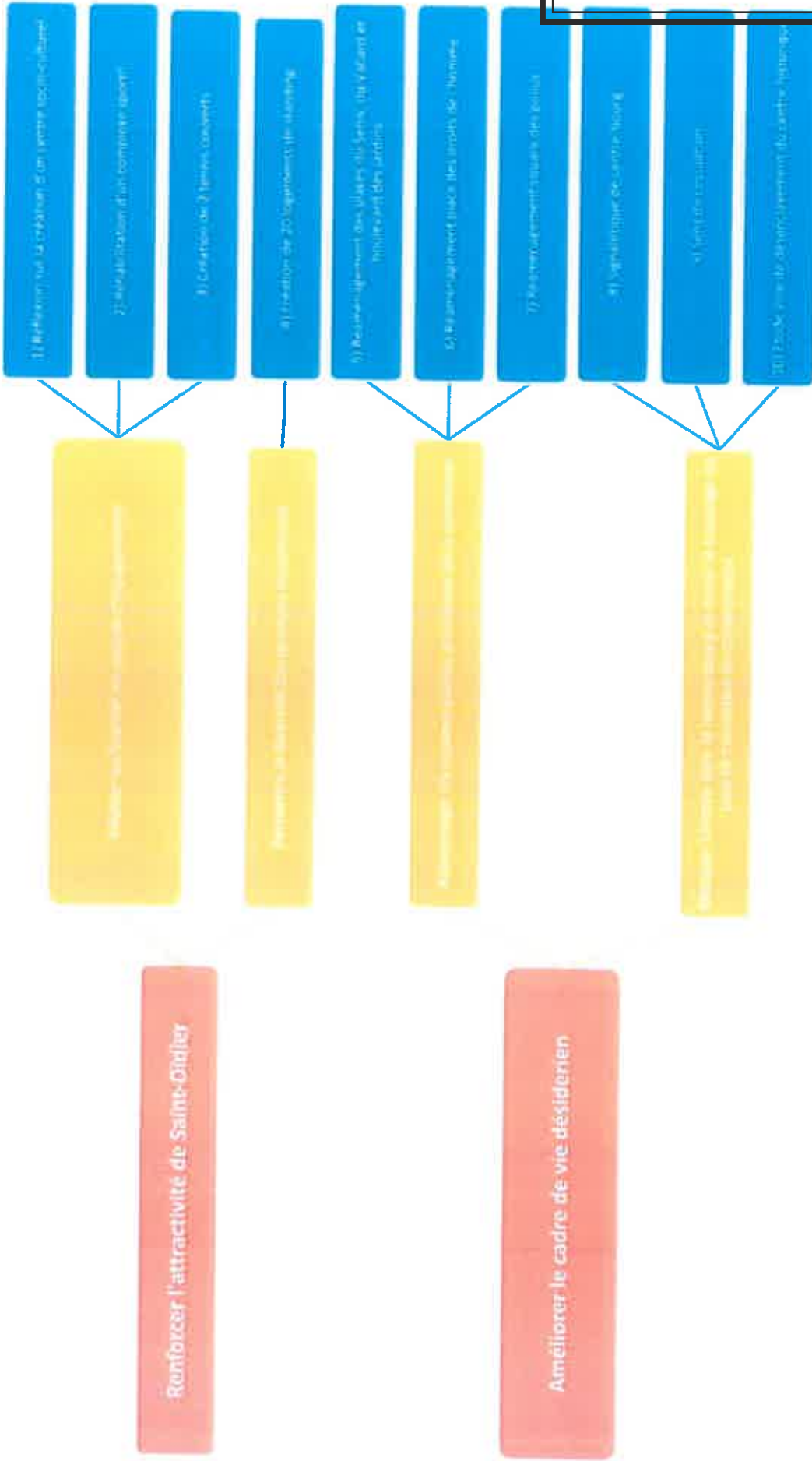
Pour la Commune de Saint-Didier-en-Velay



Défis du plan de mandat

orientations stratégiques

actions



#### 4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 5 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

#### 4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Les projets en maturation sont indiqués en couleur violette dans les plans d'action.

##### Pour la Communauté de communes Loire-Semène

- Intégrer de nouvelles communes de l'EPCI à la convention ORT afin de renforcer la revitalisation des centres-bourgs. Il pourra uniquement s'agir d'une commune volontaire, justifiant d'un rôle de centralité et d'une programmation à court, moyen et long terme sur les thématiques de la revitalisation de territoire et qui a défini ses enjeux en cohérence avec ceux des autres instances territoriales.
- Création d'un soutien financier pour des opérations exemplaires de rénovation/construction d'habitat en centre-bourg
- Structuration d'une ingénierie mobilisable pour accompagner les projets auprès des communes et auprès des particuliers
- Mise en place d'un outil de partage des projets résidentiels
- Mise en place de locaux-test/pépinières commerciales

##### Pour la Commune de Saint-Just-Malmont

- Réflexion aménagement d'une salle multi-activité
- Création bar/brasserie
- Réhabilitation de terrains de tennis
- Réflexion sur l'avenir du stade de Malmont
- Signalétique
- Réflexion sens de circulation et place du piéton St Just Bourg + Malmont

### Article 6 – Les modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme

(élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Par délibération de l'Assemblée départementale du 21 mai 2021, le Département de la Haute-Loire a acté sa participation en ingénierie, aux côtés de l'Etat, pour la mise en œuvre du programme Petites Villes de demain. Un protocole dit de « travail » a été signé dans la suite de cette décision. Ce protocole précise les modalités d'intervention du Département, au travers d'InGé43. Parmi ces modalités, et en dehors de l'appui technique apporté aux collectivités lauréates, figure la gestion des subventions mobilisées par la Banque des Territoires au profit des collectivités. Voir paragraphe 6.4. Engagement du Département.

## Article 7 – Les engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 7.2. Les territoires signataires

En signant cette convention, les communes de Saint-Didier-en-Velay, Saint-Just Malmont et Aurec-sur-Loire assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique en accord avec l'Etat et le Département.

Les communes signataires s'engagent à recruter un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels maîtres d'ouvrage.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

### 7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

#### En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### 7.4. Engagements du Département

Le Département, au travers de ses compétences notamment celles de chef de file des politiques de solidarité humaine et territoriale apportera son concours aux actions visées par le programme, soit par un accompagnement financier, soit par une expertise technique mobilisée auprès des services de la collectivité.

Le Département s'engage à maintenir son accompagnement technique dans le cadre du programme PVD via :

- l'agence technique départementale, quand elle sera créée, par le biais de sa chargée de mission dédiée,

la Maison de l'Habitat au titre de la Délégation des aides à la pierre (aides Anah aux travaux ou à l'ingénierie, en conformité avec les priorités de l'agence citées dans l'article 6-3 et aides FNAP pour le financement du logement social avec des priorités ciblées sur les logements PLAI et PLAI adaptés et sur l'acquisition amélioration en centre bourgs) ; et de la politique départementale de l'habitat, dont le soutien aux opérations de construction, d'acquisition amélioration ou d'accession sociale dans les polarités et centres anciens éligibles, soutien à l'habitat inclusif,

- la Mission de la Coopération, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires.  
Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.  
Le Département, à travers ses cadres d'interventions (CAP43, dispositifs sectoriels, délégation des aides à la pierre) pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au programme. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention et/ou d'une programmation spécifique, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.  
L'appui financier du Département concerne également la gestion des crédits de la Banque des Territoire pour soutenir les programmes d'action des Petites Villes de Demain par le financement d'études.

#### 7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 7.6. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre. Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre.

Les maquettes financières figurent en annexe 6.

## Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat et le Département, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie. Ainsi le Comité de Pilotage du projet se compose donc du Président de l'EPCI, des élus des communes Petites Villes de Demain ainsi que du Directeur Général des Services de l'EPCI et de la cheffe de projet Petites Villes de Demain. Selon les thématiques abordées, les services communaux et intercommunaux seront associés)  
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités



départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Un comité de suivi du projet se réunira de façon mensuelle ou bimestrielle selon les besoins. Il sera en charge du suivi de l'exécution de chaque action, d'apporter d'éventuelles modifications aux actions, d'échanger sur les projets en cours, de préparer les comités de pilotage, de travailler des sujets spécifiques qui pourront par la suite faire l'objet d'un avenant à la convention, de travailler tout sujet concernant la démarche Petites Villes de Demain. Ce comité de suivi se compose du Président de l'EPCI, des représentants de l'intercommunalité sur les questions de la revitalisation des centres-bourgs et de l'aménagement du territoire ainsi que d'un représentant de chaque Petite Ville de Demain, du Directeur Général des Services de l'EPCI, de la Cheffe de projet Petites Villes de Demain. Selon les thématiques, pourront également participer les techniciens de l'intercommunalité ainsi que des communes.

## Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et du Département et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

## Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.  
Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe n°5.

## Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à

l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable. Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La/les commune(s) sont invitées faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

## Article 12 – L'entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

La présente convention-cadre est valable pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

## Article 13 – L'évolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes (à l'exception des fiches actions) peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs. Les fiches-actions sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers.

## Article 14 – La résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.







## Article 15 – Le traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents.

<p>Le <u>4/1/23</u> à ... <u>Le Puy-en-Velay</u> Pour l'Etat, Le Préfet</p>  <p>Eric ETIENNE</p>	<p>Le <u>13/1/23</u> à ... <u>Le Puy en Velay</u> Pour le Département de la Haute-Loire, La Présidente</p>  <p>Marie-Agnès PETIT</p>	<p>Le <u>5/1/23</u> à <u>la Communauté de Communes Loire et Semène</u> Pour la Communauté de communes Loire Semène, Le Président</p>  <p>Frédéric GIRODET</p>
<p>Le <u>6/1/23</u> à <u>Aurec-sur-Loire</u> Pour la Mairie d'Aurec-sur-Loire, Le Maire</p>  <p>Claude VIAL</p>	<p>Le <u>6/1/23</u> à <u>Saint-Didier-en-Velay</u> Pour la Mairie de Saint-Didier-en-Velay, Le Maire</p>  <p>Emmanuel SAUBOIS</p>	<p>Le <u>6/1/23</u> à <u>Saint-Just-Malmont</u> Pour la Mairie de Saint-Just-Malmont, La 1<sup>ère</sup> adjointe,</p>  <p>Odile PRADIER</p>



## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Projets de territoire : Communauté de communes Loire-Semène, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Just-Malmont et Aurec-sur-Loire**

**Annexe 2 – Plans d'action**

**Annexe 3 – Présentation des périmètres des secteurs d'intervention des ORT**

**Annexe 4 – Fiches actions**

**Annexe 5 – Maquette financière**

# ANNEXES

ANNEXES .....	1
ANNEXE 1 : PROJETS DE TERRITOIRE .....	3
PROJET DE TERRITOIRE A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE .....	3
Présentation du territoire et de ses dispositifs .....	3
Projet de territoire résumé .....	4
AGIR SUR NOTRE BIEN COMMUN/ SOURCE DE PERENNITE .....	5
AGIR POUR TOUS NOS ACTEURS : SOURCE DE DYNAMISME .....	6
AGIR ENSEMBLE - RE-SOURCE .....	7
PROJET DE TERRITOIRE AUREC-SUR-LOIRE .....	9
Les éléments de diagnostic.....	9
Le projet de la commune.....	10
PROJET DE TERRITOIRE DE SAINT-JUST-MALMONT.....	11
Eléments de diagnostic .....	11
Le projet de territoire.....	12
PROJET DE TERRITOIRE SAINT-DIDIER-EN-VELAY .....	13
Les éléments de diagnostic de centre-bourg .....	13
Le projet de la commune.....	14
ANNEXE 2 : PLANS D'ACTION .....	15
PLAN D'ACTION COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE-SEMENE.....	16
PLAN D'ACTION COMMUNE D'AUREC-SUR-LOIRE .....	17
PLAN D'ACTION COMMUNE DE SAINT-DIDIER-EN-VELAY.....	18

<b>PLAN D'ACTION COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT .....</b>	<b>19</b>
<b>ANNEXE 3 : PERIMETRES D'INTERVENTION .....</b>	<b>20</b>
<b>Aurec-sur-Loire périmètre de l'ORT .....</b>	<b>21</b>
<b>Saint-Just-Malmont périmètre de l'ORT .....</b>	<b>22</b>
<b>Saint-Didier-en-Velay périmètre de l'ORT .....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE 4 : FICHES ACTIONS .....</b>	<b>24</b>
<b>1 Communauté de communes Loire Semène .....</b>	<b>24</b>
<b>2 Aurec-sur-Loire .....</b>	<b>24</b>
<b>3 Saint-Didier-en-Velay .....</b>	<b>24</b>
<b>4 Saint-Just-Malmont .....</b>	<b>24</b>

# Annexe 1 : Projets de territoire

## Projet de territoire à l'échelle intercommunale

### Présentation du territoire et de ses dispositifs

Les élus de la communauté de communes Loire Semène s'engagent depuis le début du mandat dans un projet de territoire. La signature d'une convention Petites Villes de demain a ouvert de nouvelles opportunités de développement. Une étude de Centres-bourgs a permis de venir préciser le diagnostic, les enjeux et les actions à mettre en place pour les centres-bourgs des 7 communes de l'EPCI.

La Communauté de Communes Loire Semène est située au Nord Est du Département de la Haute-Loire et se compose de 7 communes : St Victor Malescours, St Ferreol d'Auroure, Pont Salomon, La Séauve sur Semène, Saint Just Malmont Saint Didier et Velay et Aurec sur Loire. Elle se caractérise par sa proximité avec trois pôles d'attractivité : deux pôles majeurs que sont Firminy et St Etienne, ainsi que le pôle intermédiaire de Monistrol sur Loire.

L'ambiance rurale en lien direct avec la nature ainsi que la proximité des bassins d'emplois en fait un territoire recherché par les habitants des pôles urbains limitrophes. Les espaces de nature préservés et la présence de l'eau façonnent un paysage attractif et renforce son image de ruralité.

Si la proximité directe avec des territoires d'influence offre cette attractivité, elle génère également des migrations pendulaires quotidiennes en majorité effectuées en voiture puisque les alternatives sont peu nombreuses. Ces migrations impactent les trajectoires de consommation au détriment des commerces locaux, peu nombreux sur le territoire.

De nombreux marqueurs touristiques caractérisent le territoire de Loire Semène : un important nombre de nuitées en toutes saisonnalités, un grand nombre de circuits de randonnées des patrimoines bâtis et vernaculaires ainsi que plusieurs sites de loisirs en plein air. Son identité touristique reste encore à façonner.

L'histoire des communes marque le paysage des centre-bourg avec une présence renforcée d'un patrimoine architectural de qualité. Le développement historique des centres-bourgs influence leur fonctionnement actuel puisque l'on retrouve plusieurs communes organisées autour d'une polarité ancienne, un seul village rue et des villages multipolaires dans lesquelles s'associent les polarités historiques et le fonctionnement linéaire.

Malgré son attractivité, la croissance démographique du territoire ralentit. Le solde migratoire est moins important. ¼ de la population a plus de 60 ans et ¼ moins de 20 ans mais les effectifs seniors sont en hausse rapide. La taille des ménages diminue. La démultiplication des signaux de la perte d'attractivité territoriale alerte les élus sur la nécessité à agir.

### Commerce

Les demandes d'implantations de nouveaux commerces sont très variables. Le tissu commercial devient moins dense avec de la vacance et une offre commerciale de moins en moins diversifiée. Le territoire est particulièrement marqué par la baisse de son offre de restauration.

## Logement

8,7% du parc de logement des centres-bourgs est vacant mais de fortes disparités de vacances sont constatées à l'échelle des communes. Cette vacance reflète un manque de correspondance entre la qualité de l'offre et la demande. Une rétention des propriétaires est également en jeu dans certaines communes.

L'habitat de centre-bourg présente plusieurs défauts ne permettant pas de positionner une population familiale mais plutôt d'organiser le parcours résidentiel localement. La qualité de l'offre de logement et son environnement restent nécessaires pour agir sur l'attractivité.

## Cadre de vie

Malgré la qualité paysagère du cadre de vie, les centres-bourgs ne sont pas aussi attirants que leurs périphéries. Les centralités historiques avec la densité de leur trame bâtie ont parfois généré des espaces exigües et difficilement perceptibles. Le contraste est d'autant plus flagrant que les centres-bourgs sont en général dépourvus de végétal. Les espaces publics très minéralisés et marqués par l'omniprésence de la voiture laissent la place aux équipements publics comme lieux d'animation.

La voiture régit l'espace par son stationnement mais également par la structuration du réseau viaire. Le centre-bourg se structure autour des usages routiers, certains centres-bourgs manquent de visibilité et le langage architectural utilisé (accès, matériaux et signalétique) est essentiellement routier.

## Projet de territoire résumé

Le projet de territoire, directement issu du projet de mandat a fait l'objet d'un travail fin avec l'ensemble des élus et des acteurs du territoire.

il se décline selon trois ambitions : agir sur notre bien commun, agir pour tous nos acteurs et agir ensemble.

Nous disposons d'un environnement et d'un cadre de vie remarquables, qui nous différencient et qu'il convient de préserver. Nous intervenons sur des composantes de l'aménagement du territoire (aménagement, habitat, gestion de l'eau et des déchets, équipements, petit patrimoine...) qui nécessitent d'avoir une approche transversale afin de garantir un équilibre et une cohésion territoriale. Nous avons la responsabilité d'agir et d'engager la transition écologique qui garantira notre bien-être futur.

Pour agir sur le bien commun, il conviendra de mener une politique ambitieuse de l'eau autour de son cycle depuis le milieu naturel jusqu'à son assainissement, de structurer notre attractivité autour de pôles dynamiques et innovants, engager une politique ambitieuse pour le climat et mettre en scène notre patrimoine dans le cadre de la destination Gorges de la Loire.

Nous accompagnons nos habitants dès leur plus jeune âge et sommes des interlocuteurs privilégiés des familles au travers de nos politiques petite enfance / enfance et jeunesse, mais également de prévention lors de situations de rupture. Nous pouvons agir de manière ambitieuse en matière de cohésion sociale mais également d'attractivité grâce à nos interventions dans les domaines de la culture et des loisirs. Nous pouvons privilégier des démarches actives d'écoute et d'accompagnement et sommes à l'interface de l'action de plusieurs acteurs institutionnels, avec lesquels nous pouvons



travailler de manière renforcée. Nous devons être identifiés comme l'interlocuteur ressource « incontournable » des acteurs économiques dans leurs souhaits d'installation ou de développement sur le territoire, en accord avec notre socle commun d'équilibre.

La dimension d'agir pour tous nos acteurs sera traitée en travaillant sur la prévention des situations de rupture dans une logique de médiation, en répondant aux besoins des familles dans un souci d'accessibilité et d'équité et en permettant l'épanouissement des habitants au travers de politiques culturelles et de loisirs et enfin en confortant notre position d'un territoire à l'économie ambitieuse, innovante et variée, source d'un développement pérenne.

Nous sommes les gestionnaires d'un patrimoine commun (bâtiments, voleries, cours d'eau) qui nécessite des moyens humains et financiers. Nous disposons d'outils (Système d'Information Géographique - SIG) qui nous permettent de mieux connaître notre territoire et d'optimiser notre action. Nous nous inscrivons dans un contexte global de diminution des ressources financières qui nous engage à des efforts en termes de mutualisation. Nous sommes dans un contexte qui nous invite à renforcer notre effort d'innovation autour du numérique, tant pour favoriser notre communication interne que pour renforcer notre attractivité externe.

Pour agir ensemble, il s'agira de gérer durablement le patrimoine communautaire, de renforcer les outils au service d'une meilleure inter-connaissance et d'une meilleure communication interne et externe et de définir les moyens de faire mieux et plus tous ensemble.

## AGIR SUR NOTRE BIEN COMMUN/ source de perennité

Nous disposons d'un environnement et d'un cadre de vie remarquables, qui nous différencient et qu'il convient de préserver.

Nous intervenons sur des composantes de l'aménagement du territoire (aménagement, habitat, gestion de l'eau et des déchets, équipements, petit patrimoine...) qui nécessitent d'avoir une approche transversale afin de garantir un équilibre et une cohésion territoriale.

Nous avons la responsabilité d'agir et d'engager la transition écologique qui garantira notre bien-être futur.

### Mener une politique ambitieuse de l'eau autour de son cycle : du milieu naturel à l'assainissement

#### Défis à mettre en œuvre :

- Mutualiser la gestion de la ressource en eau pour un fonctionnement unique et clarifié.
- Trouver une organisation opérationnelle sur l'eau et l'assainissement à l'échelle du bassin versant.
- Mener de front l'homogénéisation de la tarification « eau potable » et « assainissement ».
- Planifier les investissements sur les domaines de l'eau sur plusieurs années pour optimiser les capacités de traitement.
- Etudier et cartographier les petits cours d'eau secondaires et les risques d'inondation notamment, pour mieux connaître et mieux agir.
- Communiquer auprès des propriétaires et des communes pour s'assurer de la bonne prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les nouvelles constructions notamment.
- Contrôler pour s'assurer du respect des recommandations et de la bonne réalisation des travaux.
- S'impliquer davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre des Contrats de Rivière avec les partenaires (EPAGE, Saint-Etienne Métropole).

#### Défis à étudier :

- Apporter des adaptations selon les études : aux PLU, aux ouvrages.
- Se démarquer dans notre politique de gestion des cours d'eau, en oeuvrant pour leur mise en valeur patrimoniale et touristique.

## Structurer notre attractivité autour de pôles dynamiques et innovants (vivre, travailler, se divertir, se déplacer, consommer sur notre territoire)

### Défis à mettre en oeuvre :

- Planifier le développement des centre-bourgs de manière transversale (qualité architecturale, projets innovants, espaces partagés et conviviaux, développement des mobilités douces, espaces piétonniers, habitat, commerces/services...).
- Travailler sur la lutte contre l'habitat indigne et les logements vacants.

## Engager une politique ambitieuse pour le climat

### Défis à mettre en oeuvre :

- Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire.
- Agir sur les déchets : tarification, réduction à la source, amélioration du tri, développement du compostage.
- Agir sur les énergies : production d'énergies renouvelables locales, réduction des consommations.
- Développer les circuits courts.

### Défis à étudier :

- Informer sur les dispositifs existants : guichet unique.
- Agir sur la mobilité : favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- Agir sur la biodiversité : diagnostic et préservation.

## Mettre en scène notre patrimoine dans le cadre de la politique touristique de la Destination Gorges de la Loire

### Défis à mettre en oeuvre :

- Qualifier l'offre touristique de pleine nature et élargir à d'autres typologies d'activités (visites culturelles, agritourisme, découverte de la gastronomie...).
- Mutualiser les compétences des trois territoires membres de la destination Gorges de la Loire pour mieux répondre aux clientèles.
- Inclure les musées dans la valorisation touristique du territoire.

### Défis à étudier :

- Favoriser la représentation des acteurs socio-professionnels et la coopération public / privé.
- Etudier la faisabilité d'aménagement d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée reliant Dunières à Firminy.

# AGIR POUR TOUS NOS ACTEURS : source de dynamisme

>>> Nous accompagnons nos habitants dès leur plus jeune âge et sommes des interlocuteurs privilégiés des familles au travers de nos politiques petite enfance / enfance et jeunesse, mais également de prévention lors de situations de rupture.

>>> Nous pouvons agir de manière ambitieuse en matière de cohésion sociale mais également d'attractivité grâce à nos interventions dans les domaines de la culture et des loisirs.

>>> Nous pouvons privilégier des démarches actives d'écoute et d'accompagnement et sommes à l'interface de l'action de plusieurs acteurs institutionnels, avec lesquels nous pouvons travailler de manière renforcée.

>>> Nous devons être identifiés comme l'interlocuteur ressource « incontournable » des acteurs économiques dans leurs souhaits d'installation ou de développement sur le territoire, en accord avec notre socle commun d'équilibre.

## Prévenir les situations de rupture dans une logique de médiation

### Défis à mettre en oeuvre :

- Dissocier prévention et répression pour élargir le travail de prévention en s'adressant à l'ensemble des habitants dont les publics jeunes (en difficulté ou non).
- Travailler sur des projets en lien avec la « citoyenneté » et non uniquement sur des projets « occupationnels »
- Privilégier la logique « d'aller vers » : médiation avec une équipe pluridisciplinaire.

**Défis à étudier :**

- Impliquer l'ensemble des acteurs de façon transversale et travailler en coordination (acteurs de la prévention, de la jeunesse, familles).
- Mutualiser un service de répression des incivilités.

## Répondre aux besoins des familles dans un souci d'accessibilité et d'équité

**Défis à mettre en oeuvre :**

- Veiller à un équilibre des modes de garde et à leur juste répartition territoriale.
- Travailler sur l'équilibre public / privé sur les structures enfance-jeunesse.
- Travailler sur la tarification des services et la politique de recouvrement afin de tendre au juste coût pour le citoyen.

**Défi à étudier :**

- Renforcer les liens entre la collectivité et les différentes structures (notamment associatives).

**Défi à débattre :**

- Favoriser l'implication des familles dans les différentes structures et actions.

## Permettre l'épanouissement des habitants au travers de politiques culturelles et de loisirs

**Défis à mettre en oeuvre :**

- Travailler une offre intergénérationnelle qui corresponde à la mixité des publics ciblés.
- Inclure la culture comme levier d'attractivité du territoire : médiathèques, école de musique, patrimoine, saison culturelle...
- Co-construire avec les communes, les acteurs culturels et les habitants la politique culturelle : lecture publique, saison culturelle, interventions dans les écoles, école de musique.
- Promouvoir le dynamisme des réseaux de lecture publique et de l'école de musique.

**Défis à étudier :**

- Proposer des actions visant à l'ouverture d'esprit : tables rondes, conférences, débats...
- Créer un événement annuel de plein air grand public fédérateur sur l'ensemble du territoire.
- Améliorer la qualité de l'offre des musées du territoire : accessibilité, modernité, renouvellement, numérique.
- Mieux valoriser les musées en programmant des événements culturels : en faire des lieux de rencontre, des lieux de spectacle.

**Défi à débattre :**

- Impulser la mutualisation des salles, les lieux et les compétences sur le domaine culturel.

## Conforter notre position d'un territoire à l'économie ambitieuse, innovante et variée, source d'un développement pérenne

**Défis à mettre en oeuvre :**

- Définir les modalités d'accompagnement au développement des commerces de « demain » (mise à disposition de locaux, appui aux porteurs de projets, développement de consignes, passage au numérique, commandes en ligne).
- Agir sur le foncier et l'immobilier : anticipation des besoins des entreprises, optimisation de l'existant, constitution de réserves.
- Favoriser l'accueil des entreprises à taille humaine (PME) et génératrices d'emplois.
- Avoir un animateur de terrain, de proximité, en charge des relations avec les entreprises pour s'organiser sous forme de guichet unique.
- Maintenir une fiscalité économique cohérente et attractive (en lien avec les territoires voisins).

**Défi à étudier :**

- Développer les aides économiques pour favoriser l'installation et le développement des entreprises.

# AGIR ENSEMBLE- Re-source

>>> Nous sommes les gestionnaires d'un patrimoine commun (bâtiments, voiries, cours d'eau) qui nécessite des moyens humains et financiers.

>>> Nous disposons d'outils (Système d'Information Géographique - SIG) qui nous permettent de mieux connaître notre territoire et d'optimiser notre action.

>>> Nous nous inscrivons dans un contexte global de diminution des ressources financières qui nous engage à des efforts en termes de mutualisation.

>>> Nous sommes dans un contexte qui nous invite à renforcer notre effort d'innovation autour du numérique, tant pour favoriser notre communication interne que pour renforcer notre attractivité externe.

## Gérer durablement le patrimoine communautaire (investissement et fonctionnement)

### Défis à mettre en oeuvre :

- Définir une politique pluri-annuelle d'investissement sur les voiries, affichée et communiquée.
- Définir un protocole de travail annuel sur les voiries entre les communes et la Communauté de Communes (individualisé au besoin par commune) et le communiquer : rôle de l'élu, lien avec les services techniques.
- Poursuivre la rénovation thermique et acoustique des bâtiments, accélérer leur mise en accessibilité.
- Impliquer davantage les communes dans les rénovations des bâtiments communautaires : définir des conventions.
- Engager des démarches d'exemplarité et de développement durable sur notre patrimoine communautaire.

### Défi à étudier :

- Envisager des aménagements de sécurisation sur les voiries d'intérêt communautaire.

### Défi à débattre :

- Se laisser la possibilité de faire évoluer l'intérêt communautaire des voiries dans le cadre du mécanisme réglementaire de transfert de charges.

## Renforcer les outils au service d'une meilleure inter-connaissance (des services, des communes) et d'une meilleure communication interne et externe

### Défis à mettre en oeuvre :

- Renforcer les liens entre les communes et l'intercommunalité pour une meilleure communication.
- Sensibiliser et former au SIG (présentation à l'ensemble des communes : élus et agents).
- Identifier des relais dans les communes afin de faire vivre le SIG.
- Harmoniser la communication à l'échelle de la Communauté de Communes pour mieux répondre aux usagers des services Eau et Assainissement.
- Développer la communication sur les dispositifs économicques existants et leurs modalités.
- Positionner le numérique comme vecteur de communication, de valorisation, de médiation au service de la culture.
- Valoriser les savoir-faire en développant des médias attractifs (événements locaux, expositions).
- Valoriser le petit patrimoine en développant des médias attractifs (panneaux, balades commentées, carte interactive...).

### Défi à étudier :

- Développer la communication sur les services à la population existants et leurs modalités, notamment par le numérique.

## Définir les moyens de faire mieux et plus, tous ensemble

### Défi à mettre en oeuvre :

- Rechercher un enrichissement mutuel entre la Communauté de Communes et les communes : sans perte d'autonomie financière pour les communes et sans grever le budget de fonctionnement de la Communauté de Communes.

### Défis à étudier :

- Maintenir les impôts à leur niveau actuel.
- Faire de la pédagogie sur les financements du bloc communes-intercommunalité.
- Se donner des moyens afin de financer des projets d'investissement structurants sur le territoire.

# Projet de territoire Aurec-sur-Loire

## Les éléments de diagnostic

### Approche globale

La commune d'Aurec-sur-Loire constitue l'une des principales polarités de la Communauté de communes Loire-Semène. Située en bord de Loire, sa situation géographique ainsi que sa taille lui permette d'exercer sa propre centralité.

La commune présente trois sous-centralités : le centre historique médiéval habité, le centre de services autour de la RD et l'axe du pont de la Loire et enfin l'espace de vie sociale autour de la MJC dont la rénovation et le réaménagement sont en cours de réflexion. Ces sous-centralités s'inscrivent dans le principe de la ville du quart d'heure. De nombreuses propriétés communales facilitent partiellement la maîtrise des évolutions du centre-bourg.

### Dynamiques démographiques

La commune présente un dynamisme démographique avec un bon rythme de croissance. Mais elle est marquée par le vieillissement de la population. Ce sont essentiellement les petits ménages ainsi que des personnes aux revenus légèrement inférieurs à la moyenne de la population qui se concentrent dans les centres-bourgs.

### Dynamiques immobilières

Les logements sont essentiellement des maisons individuelles de grandes tailles, mais le parc privé présente une forte vacance. Il est nécessaire de proposer une offre de logements diversifiés répondant aux besoins de tous les ménages en particulier les ménages familiaux et à faibles ressources.

### Approche paysagère, patrimoniale et touristique

Deux éléments phares caractérisent le bourg : la Loire et l'aménagement de ses abords, le centre médiéval avec son château et son identité médiévale marquée. Le secteur touristique reste particulièrement fort grâce aux activités de loisirs, à la restauration et à l'offre de randonnée piétonne et cycliste. La voiture est présente mais les aménagements valorisent petit à petit les déplacements piétons.

Certains secteurs particulièrement qualitatifs bénéficient aux habitants, mais d'autres espaces publics centraux restent peu qualifiés et peu appropriés par les usagers.

### Tissu commercial et de service

Le tissu commercial se concentre sur la polarité de services. Le centre historique s'est vidé de ses commerces et présente une légère vacance notamment en raison des produits peu ou plus adaptés aux recherches des commerçants. Toutefois la commune rencontre des difficultés à répondre aux demandes de relocalisation ou d'implantations commerciales.

## Le projet de la commune

Le projet de territoire s'articule autour de deux grandes orientations qui sont prises par la commune avec ses habitants : **un chemin de raison et un chemin d'échange**. Le **chemin de raison** se caractérise par le maintien d'un service public de proximité agile et de qualité, prenant en compte les contraintes financières d'une gestion saine et rigoureuse. La bonne maîtrise des dépenses courantes afin de disposer des ressources nécessaires pour continuer à améliorer et développer les infrastructures de la commune.

Chaque engagement devra être assumé financièrement. La fiscalité communale devra demeurer constante. Les tarifs des services publics, cantine, eau, doivent rester modérés. Le coût des services d'ordures ménagères doit être maîtrisé, grâce à un engagement citoyen à diminuer fortement les volumes produits.

Le **chemin d'échange** est une manière de travailler. Il inscrit l'information, la concertation et la consultation pour l'ensemble du mandat. Il doit permettre l'honnêteté, la transparence, l'écoute des citoyens et la présence sur le terrain pour prendre en considération la vie quotidienne des habitants.

Ces orientations s'articulent autour de six priorités :

- Une ville où il fait bon vivre;
- Maintenir, améliorer les services de proximité pour tous;
- Développer une ville solidaire tout au long de la vie;
- Plus de tranquillité, de sécurité;
- S'engager pour l'environnement;
- Accompagner, aider les initiatives économiques.

# Projet de territoire de Saint-Just-Malmont

## Éléments de diagnostic

### Fonctionnement du centre-bourg

Saint-Just Malmont constitue la polarité centrale de la commune puisqu'elle accueille les commerces, services et équipements marquée aujourd'hui par une franche perte d'attractivité.

### Dynamiques démographiques

La commune de 4209 habitants connaît une légère croissance démographique depuis 2013 à mettre en perspective avec un léger regain d'attractivité. Mais l'indice de jeunesse en forte baisse indique également un net vieillissement de la population.

Le centre-bourg concentre une population de petits ménages (1 ou 2 personnes), plutôt précarisée.

### Etat du parc de logement et des marchés immobiliers

Le marché immobilier est dominé par des maisons individuelles de grandes tailles. 154 logements sont structurellement vacants au sein du parc privé. Une problématique de rétention immobilière est à l'origine d'une partie de cette vacance.

### Fonctionnement urbain

La circulation du centre-bourg est marquée par un axe Nord/Sud qui présente un flux de circulation important. Le réseau viaire secondaire est complexe et ne facilite pas la compréhension de la place des usagers dans l'espace public.

Des espaces de stationnement sont disséminés dans l'ensemble du centre-bourg et paraissent suffisants au niveau des besoins puisqu'ils ne sont jamais saturés. En revanche, les bonnes pratiques de stationnement de la part des usagers restent à mettre en œuvre. Le stationnement résidentiel pose en revanche problème puisqu'il y a peu de stationnement à la parcelle.

Les aménagements piétons sont principalement des trottoirs, plutôt hétérogènes et surtout très réduits ainsi que des escaliers qui traduisent la forte déclivité du bourg. Ces aménagements ne participent pas à la lisibilité ni à l'accessibilité du bourg.

La piétonisation du centre-ville est en revanche réalisée le dimanche.

### Approche paysagère et patrimoniale

L'organisation du système viaire secondaire, les connexions piétonnes complexes, l'urbanisation historique resserrée, le manque d'espace de respiration et de perspectives visuelles rend le bourg difficilement visible. Le patrimoine bâti de qualité témoigne du passé industriel autour de la passementerie mais de nombreuses façades semblent manquer d'entretien.

Le manque de lieu attractif fait écho au sentiment général de ralentissement du dynamisme du centre. Les espaces publics sont très minéraux et les lieux de rassemblements sont essentiellement les équipements. Le dynamisme associatif est important et pourrait être un levier de redynamisation.

### Tissu commercial, de service et équipements

L'offre en équipements est bien développée sur la commune avec le manque d'un lieu de rassemblement pour la jeunesse et d'une salle multi-activités. Le tissu commercial en revanche est en cours de fragilisation. La zone commerciale en périphérie avec la présence d'un supermarché peut

créer de la concurrence vis-à-vis des commerçants du centre. L'hypercentre concentre 31 commerces et services en activité. La vacance de locaux commerciaux s'installe depuis plusieurs années en raison de loyers trop élevés, de vétusté et de surface trop restreinte. L'ambiance globale qui se dégage du centre-bourg n'est ni attractive pour les porteurs de projet ni les consommateurs. En revanche la réussite de certaines initiatives individuelles met en évidence que les commerces de qualité fonctionnent.

### Malmont

Le Hameau de Malmont est excentré de Saint-Just mais constitue également une centralité secondaire de la commune conféré par son passé de commune indépendante. Le hameau est très attractif du point de vue résidentiel. Quelques équipements, service et commerces viennent mailler cet espace : une salle sénior, une salle polyvalente ainsi qu'un petit stade et une école publique. Une épicerie complète l'offre.

La trame viaire de ce petit bourg est très resserrée et peut générer des conflits lors des croisements. Pour le moment les flux de circulation restent pour le moment relativement faibles ce qui facilite la gestion de ces conflits d'usage. Cet aspect reste toutefois à surveiller au regard des constructions de maisons individuelles prévues.

Il est nécessaire de bien envisager le développement des deux centralités de Saint-Just et de Malmont afin de ne pas créer de concurrence et de préserver leur identité propre.

### Le projet de territoire

Le projet de territoire de Saint-Just-Malmont s'articule autour de trois grandes priorités. La première tourne autour de la préservation de la qualité de vie via l'économie en favorisant l'emploi de proximité et en veillant à la tranquillité publique. L'économie locale se base sur quatre piliers : l'industrie, l'agriculture, l'artisanat ainsi que le commerce, ils serviront d'appui pour la mise en œuvre de cette priorité. Dans cette optique, il sera nécessaire de fédérer toutes les énergies afin de soutenir l'installation de nouveaux commerçants.

La seconde consiste à encourager les initiatives en donnant la parole à la jeunesse et en portant des projets culturels et sociétaux. Un conseil municipal des jeunes bénéficiera d'une enveloppe dédiée et pourra proposer par exemple de nouveaux équipements au parc paysager. C'est également un travail sur l'attractivité qui sera travaillé main dans la main avec la Communauté de communes et un travail d'engagement avec les associations. Les espaces publics ainsi que le stationnement font partie des points à travailler. De nouveaux équipements tels qu'une maison médicale et une résidence sénior verront le jour dans le centre-bourg afin de répondre aux demandes de la population. De nouveaux équipements destinés à accompagner les associations dans leur dynamisme verront le jour dans la commune.

Il s'agira enfin de protéger l'environnement en incitant à une écologie quotidienne via des aménagements, les économies d'énergie et le compostage collectif seront au centre des actions. Un point autour de l'information et de la communication est également en cours de travail avec un affichage pour les manifestations, la mise en place de l'application Illiwap ainsi qu'un flash info mensuel.



# Projet de territoire Saint-Didier-en-Velay

## Les éléments de diagnostic de centre-bourg

### Approche globale

Saint-Didier-en-Velay est un village qui se structure autour d'une centralité historique liée à son passé médiéval puis à son évolution en centre administratif et en centre industriel passementier. Son identité historique reste très perceptible dans le bâti et la trame urbaine mais rend difficile la mise en valeur et la végétalisation du centre-bourg.

### Dynamiques démographiques

La commune connaît une légère baisse démographique bien que le solde migratoire demeure positif. Il s'agit d'une population vieillissante. La population du centre-bourg se compose principalement de petits ménages, ses revenus médians sont inférieurs à la moyenne et les propriétaires-occupants sont peu nombreux.

### Dynamiques immobilières

Le patrimoine bâti de qualité participe à la qualité de vie et de ville malgré cela, le phénomène de vacance est particulièrement prononcé en centre-bourg et l'offre de logements dans le centre-bourg reste peu valorisée.

### Fonctionnement urbain

La commune, traversée par la RD500 bénéficie d'une bonne desserte mais souffre des nuisances et de l'insécurité générée par le flux de voitures. Le centre-bourg est invisible depuis cette voie. Le manque de visibilité et de lisibilité du plan de circulation génère des conflits d'usage avec une voiture omniprésente tant par le stationnement que dans la circulation dans les rues étroites et pavées.

Le stationnement illicite est généré par la configuration exigüe du bourg ainsi qu'aux pratiques des usagers qui souhaitent se garer au plus près tant pour les commerces, les écoles que le domicile. La configuration du centre-bourg.

### Approche paysagère et patrimoniale

Le centre-bourg de Saint-Didier-en-Velay présente des lieux d'animation et d'événements identifiés avec des projets en cours et à venir pour leur requalification. Toutefois, les lieux publics en particulier les places ne sont pas mobilisées comme lieux de sociabilisation.

### Tissu commercial et de service

L'offre d'équipements structurant pour la Communauté de communes est plus développée que les simples besoins de la commune malgré le départ d'une administration publique historique.

Le tissu commercial et de services est développé mais il présente des points de fragilité. La vacance commerciale est peu importante mais les horaires d'ouverture peuvent être inadaptés pour une clientèle d'affaire ou touristique. L'offre de restauration est peu développée par rapport à cette même clientèle.

## Le projet de la commune

Le projet de territoire de Saint-Didier-en-Velay s'articule autour de cinq priorités. L'amélioration du cadre désidérien qui consiste à travailler le réaménagement du centre bourg, proposer un village vivant, valoriser son patrimoine et prendre soin de la population. La logique de maîtrise des finances qui s'inscrit dans une optimisation des budgets et des contrats et une affirmation du travail partenarial avec des financeurs publics. Il est nécessaire de renforcer l'attractivité de Saint-Didier via des aménagements d'équipements structurants et d'espaces publics. Le développement durable fait également partie des axes à travailler sur l'ensemble de la commune. Enfin la commune envisage de travailler sur le Saint Didier de demain via une prospection autour de projets à moyen et long terme.

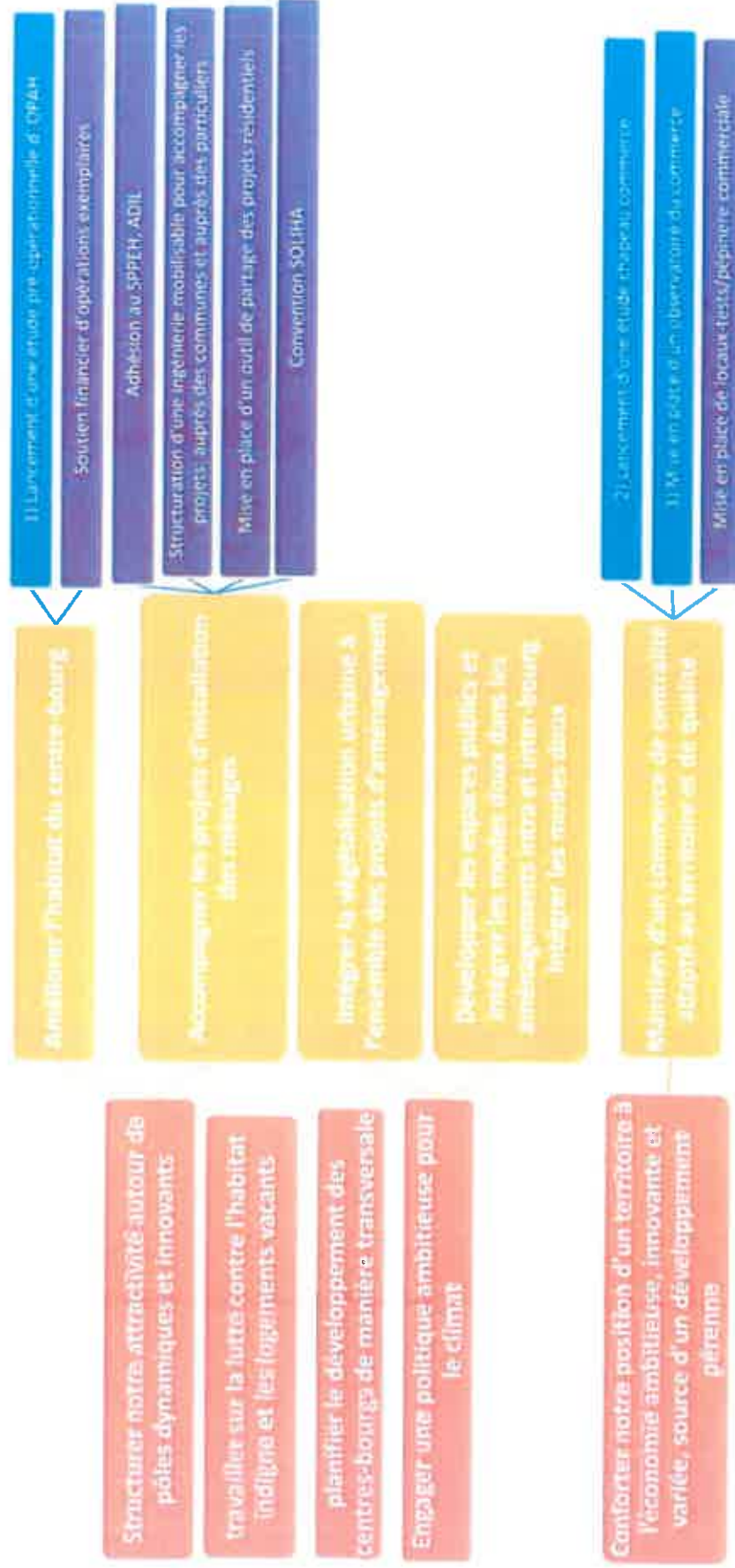
## Annexe 2 : plans d'action

# Plan d'action Communauté de communes Loire-Semène

Défis du plan de mandat

orientations stratégiques

actions



# Plan d'action Commune d'Aurec-sur-Loire

Défis du plan de mandat

orientations stratégiques

actions

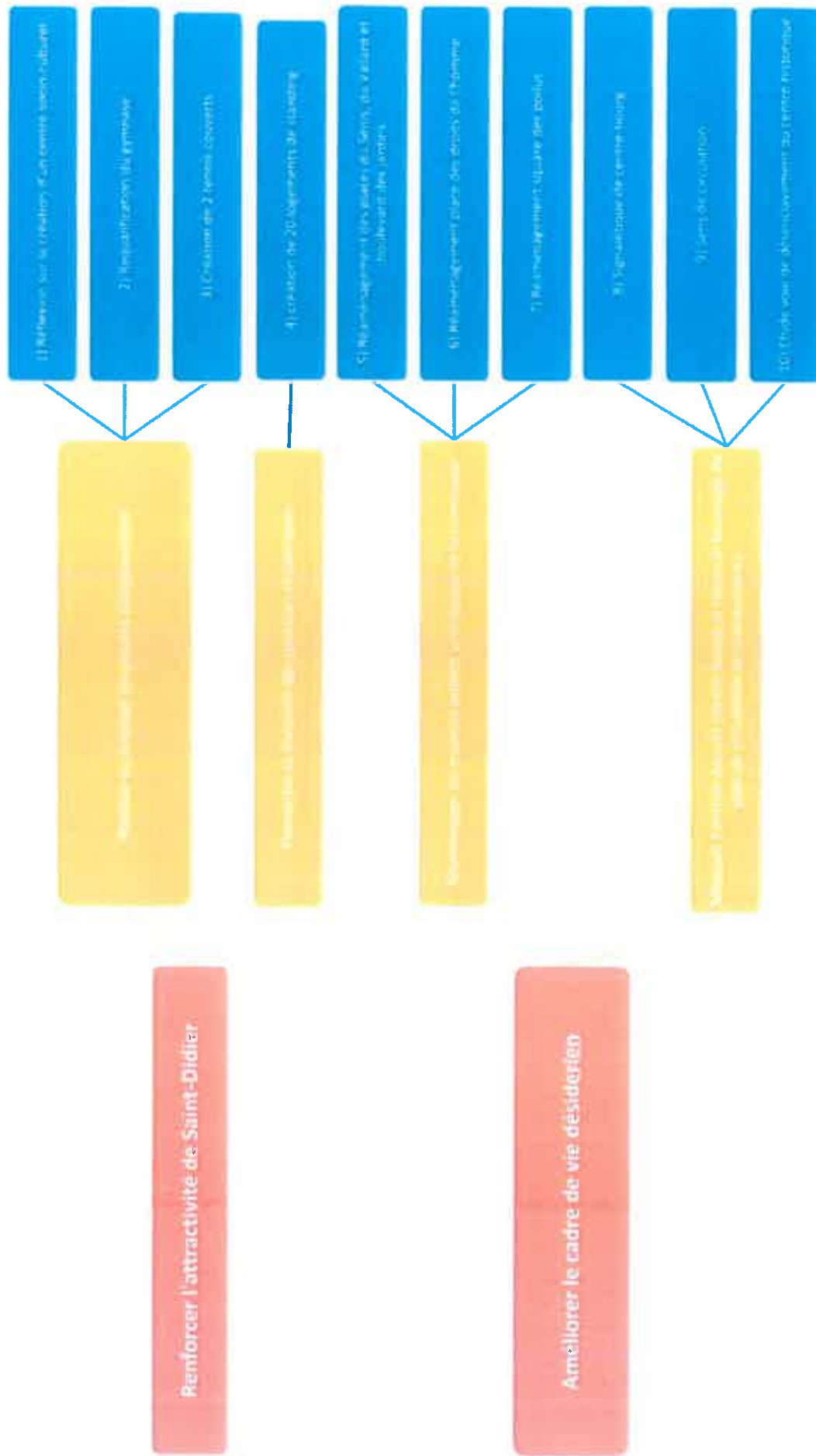


# Plan d'action commune de Saint-Didier-en-Velay

Défis du plan de mandat

orientations stratégiques

actions

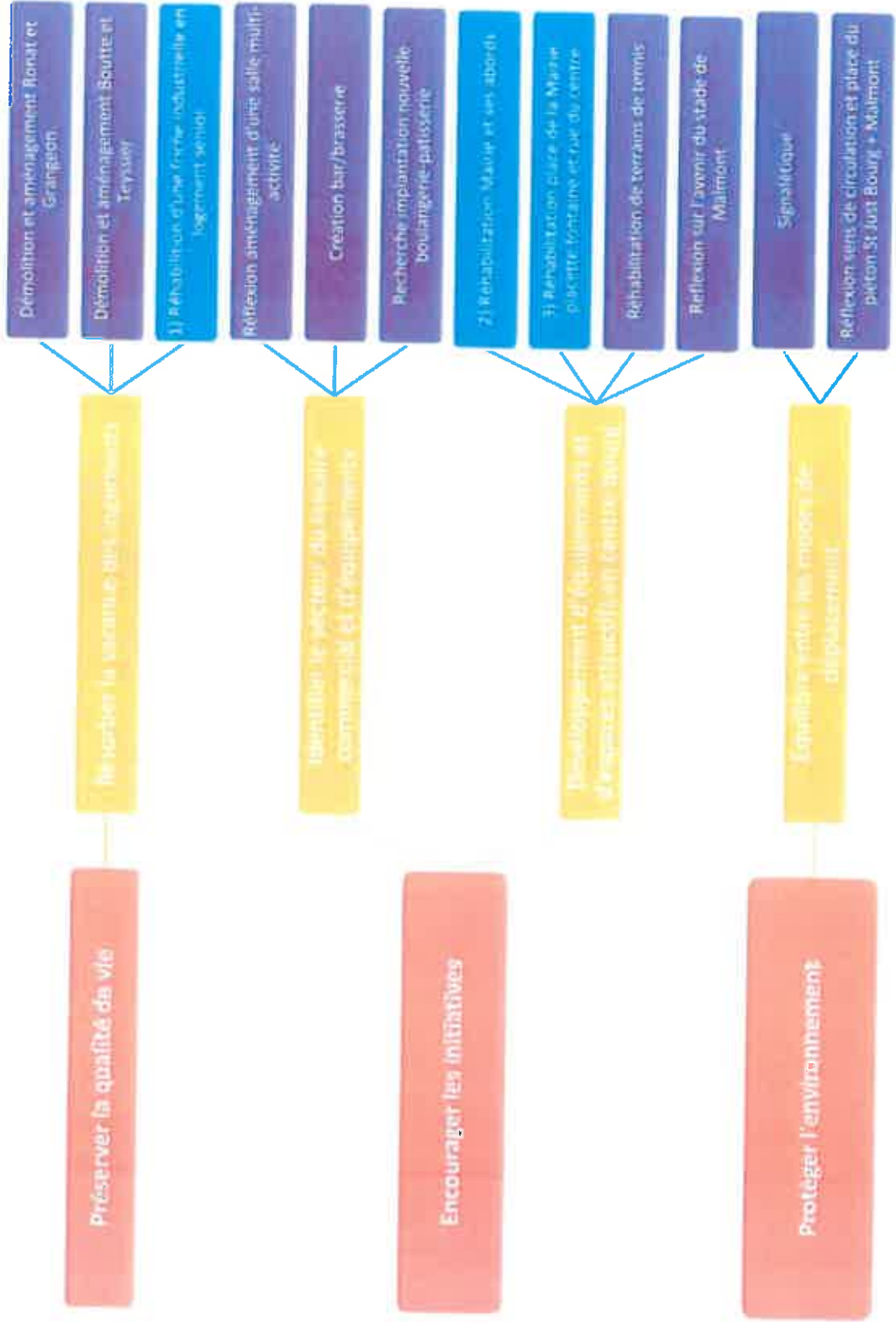


# Plan d'action commune de Saint-Just-Malmont

Défis du plan de mandat

orientations stratégiques

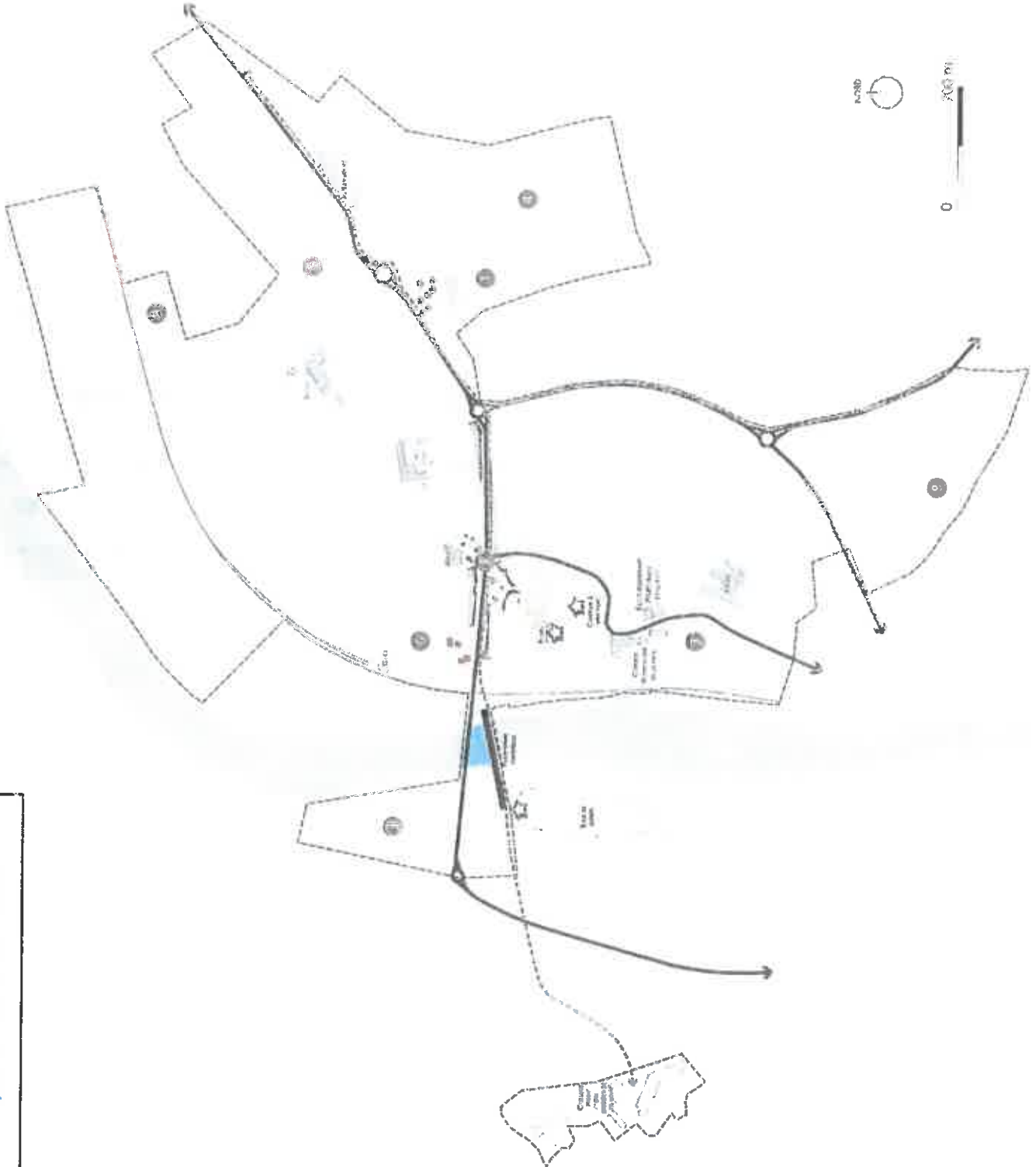
actions

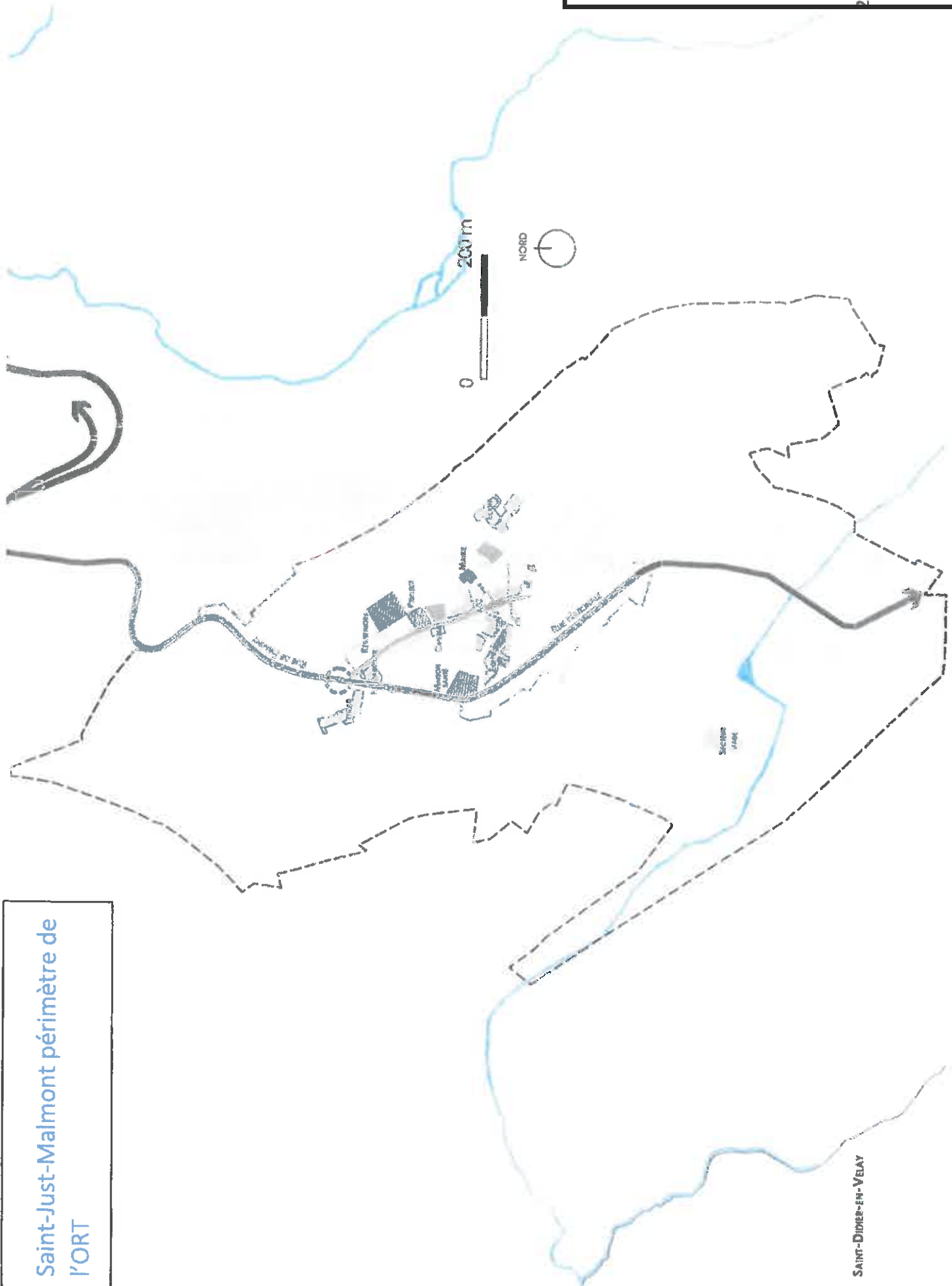


## Annexe 3 : périmètres d'intervention



Aurec-sur-Loire périmètre de l'ORT





Saint-Just-Malmont périmètre de l'ORT

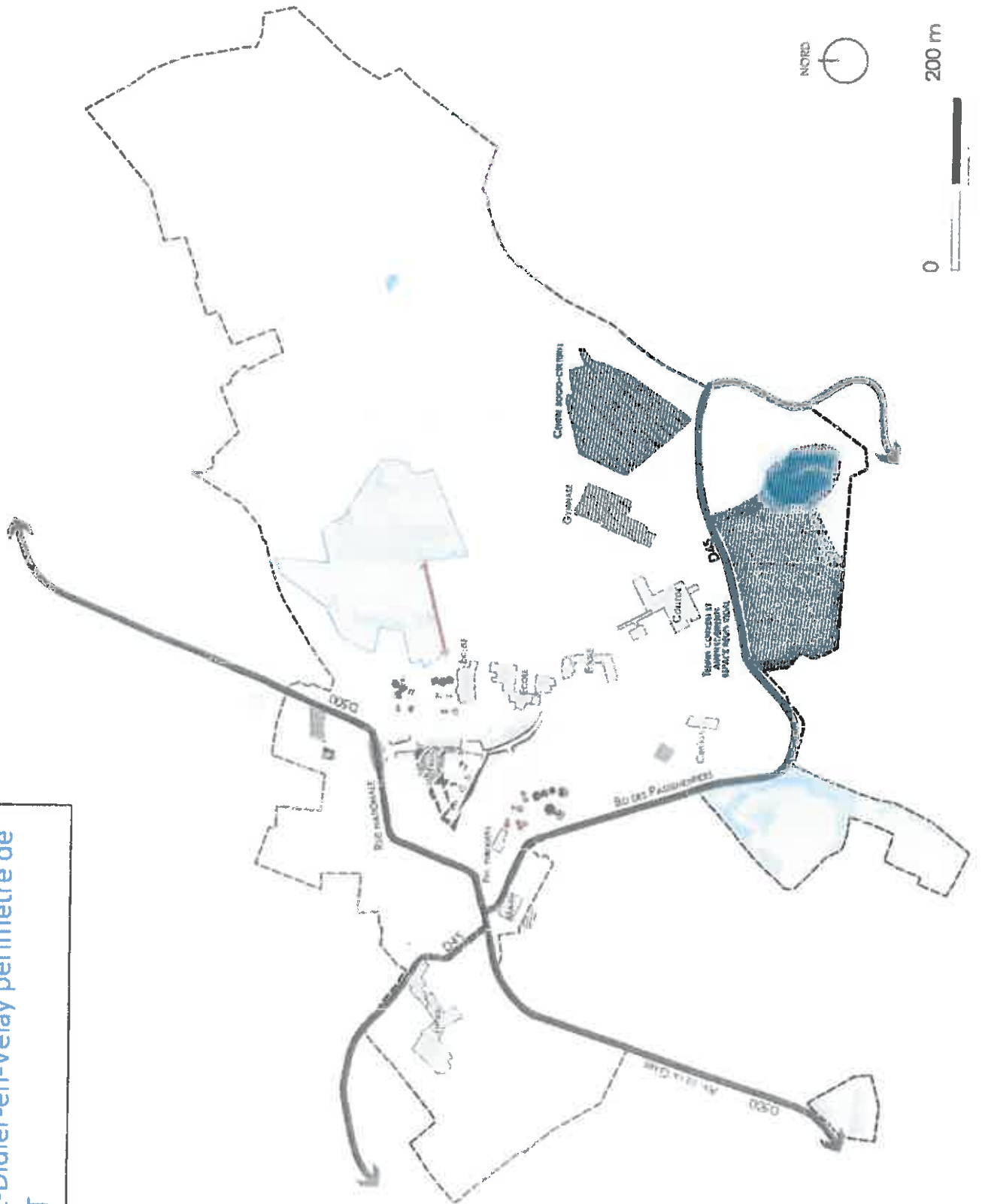
SAINT-DIDER-EN-VELAY



200 m



Saint-Didier-en-Velay périmètre de l'ORT



# Annexe 4 : fiches actions

## 1 Communauté de communes Loire Semène

- 1.1 Lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH
- 1.2 Lancement d'une étude-chapeau commerce
- 1.3 Observatoire commerce

## 2 Aurec-sur-Loire

- 2.1 Réhabilitation friche industrielle
- 2.2 Aménagement paysager du centre historique
- 2.3 Réhabilitation MJC et centre social
- 2.4 Projet halle commerciale et marché couvert

## 3 Saint-Didier-en-Velay

- 3.1 Réflexion sur la création d'un centre socio-culturel
- 3.2 Requalification du gymnase
- 3.3 Création de deux tennis couverts
- 3.4 Création de 20 logements de standing
- 3.5 Réaménagement des places du Senis, du Vallard et boulevard des jardins
- 3.6 Réaménagement square des poilus
- 3.7 Signalétique de centre-bourg
- 3.8 Sens de circulation
- 3.9 Etude voie de désenclavement du centre historique

## 4 Saint-Just-Malmont

- 4.1 Réhabilitation d'une friche industrielle en logement sénior
- 4.2 Réhabilitation Mairie et abords
- 4.3 Réhabilitation Place de la Mairie, placette fontaine et rue du centre

**AR Prefecture**

043-244301131-20220920-20220920\_D\_130A-DE  
Reçu le 03/02/2023

**FICHE ACTION N° 001**

**LANCEMENT D'UNE ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH**

Orientation stratégique	AMELIORER L'HABITAT DU CENTRE-BOURG
Action nom	Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'opération programmée d'amélioration de l'habitat
Action n°	001
Statut	VALIDEE
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Communauté de communes Loire-Semène
Description de l'action	<p>Le diagnostic centres-bourgs réalisé en 2021-2022 fait apparaître des problématiques fortes en termes d'habitat : 1280 logements vacants dans les centres-bourgs soit 8,7% du parc, logements non adaptés aux parcours résidentiels et 70% des logements des centres-bourgs de la Communauté de communes ont été construits avant les premières réglementations thermiques.</p> <p>La taille des ménages en diminution constante ainsi que l'augmentation des familles monoparentales interroge notre capacité à accompagner les parcours résidentiel au regard de l'offre existante de logement. Les polarités concentrent une population plus modeste que l'ensemble du territoire.</p> <p>Parmi les propriétaires, 70% sont éligibles aux aides de l'ANAH selon le barème fiscal dont 40% étant des ménages aux ressources très modestes.</p> <p>La mise en place d'une étude pré-opérationnelle à l'échelle de l'intercommunalité permettra de proposer une stratégie d'intervention sur l'habitat et les modalités de sa mise en œuvre à l'échelle intercommunale.</p> <p>Elle permettra d'identifier les secteurs prioritaires pour des interventions et de constituer des échantillons-test de logements, d'immeubles ou d'ilôts.</p> <p>Cette identification servira de base à la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.</p>
Partenaires	Département : accompagnement à la rédaction du cahier des charges
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût prévisionnel : entre 25 000€ et 45 000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des territoires : à demander
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération de modèles/cahiers des charges type : Juin</li> <li>- Echange avec le service habitat du Département et l'ANAH :</li> </ul>



	<p>juillet et août</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation cahier des charges : juillet-août et septembre 2022</li> <li>- Lancement marché : septembre 2022</li> <li>- Début étude : octobre 2022</li> <li>- Durée envisagée 1 an</li> </ul>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action permettra de programmer des opérations d'amélioration de l'habitat et de bénéficier de financements complémentaires ainsi que de transformer la convention ORT en convention ORT valant OPAH.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Le cahier des charges aura été rédigé à la rentrée</p> <p>Le marché aura été lancé en septembre 2022</p> <p>L'étude se terminera à la fin de l'année 2023. A l'issue de l'étude, la Communauté de communes sera en possession de propositions opérationnelles pour mettre en place des programmes d'amélioration de l'habitat dans les centres-bourgs du territoire.</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'habitat est l'un des piliers de la dynamique des centres-bourgs. Aujourd'hui il est peu traité par la Communauté de communes Loire-Semene.</p> <p>Le diagnostic de centre-bourg soulève plusieurs problématiques autour de l'habitat qui, traitées conjointement avec les questions d'espaces publics, de commerce, de circulation et de services offriront aux habitants un centre-bourg plus vivant et à leur image.</p> <p>Les actions qui découleront de l'étude pré-opérationnelle permettront de proposer des habitats diversifiés, en harmonie avec les parcours résidentiels de chacun en centre-bourg.</p>
Annexes	

**FICHE ACTION N° 2**

**LANCEMENT D'UNE ETUDE CHAPEAU COMMERCE**

<b>Orientation stratégique</b>	Maintien d'un commerce de centralité adapté au territoire et de qualité
<b>Action nom</b>	Lancement d'une étude chapeau commerce
<b>Action n°</b>	2
<b>Statut</b>	VALIDEE
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Loire Semène
<b>Description de l'action</b>	<p>L'étude des centres-bourg fait apparaître des problématiques variées dans le tissu commercial : vacance longue durée, manque de commerces adaptés, offre commerciale limitée et un manque de diversité corrélé à de fortes migrations pendulaires qui modifient les trajectoires de consommation.</p> <p>Nous avons besoin de connaître le commerce d'aujourd'hui et celui nécessaire demain, de muscler à l'échelle intercommunale l'accompagnement des porteurs de projet souhaitant s'installer dans le centre-bourg.</p> <p>Il s'agira ici de lancer une étude pour améliorer notre connaissance des dynamiques commerciales à l'œuvre sur le territoire, poser une base à un observatoire commercial qui sera mis à jour par la collectivité, établir un plan d'action pour le commerce : vitrine-test, aménagements temporaires,...</p>
<b>Partenaires</b>	Les CCI et CMA pourront prendre part à l'étude en communiquant leurs données afférentes au territoire Loire-Semène.
<b>Dépenses prévisionnelle</b>	Coût de l'étude à estimer
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Banque des territoires : 50%
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecriture du cahier des charges de l'étude commerce : Juin-août 2022</li> <li>- Lancement du marché : septembre 2022</li> <li>- Lancement de l'étude : fin 2022</li> </ul>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>A la fin du mois d'août 2022 le cahier des charges aura été rédigé et validé</p> <p>Le marché sera lancé en septembre 2022 puis l'étude en fin d'année</p> <p>A l'issue de l'étude, la Communauté de communes aura à sa connaissance des propositions opérationnelles pour accompagner et dynamiser le commerce dans les centre-bourg</p>
<b>Conséquence sur la fonction de</b>	Le commerce de centre-bourg est une constituante essentielle de la





centralité	vitalité. Il est l'objet de mutation récentes et moins récentes mais nécessite d'être appréhendé finement à l'échelle du territoire. Les propositions opérationnelles permettront d'accompagner de manière qualitative de nouvelles installations commerciales mais également d'accompagner le changement en proposant aux usagers un service qui corresponde à leurs besoins.
Annexes	

**FICHE ACTION N° 3**

**MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DU COMMERCE**

<b>Orientation stratégique</b>	Maintien d'un commerce de centralité adapté au territoire et de qualité
<b>Action nom</b>	
<b>Action n°</b>	
<b>Statut</b>	validée
<b>Niveau de priorité</b>	Fort
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Loire-Semène
<b>Description de l'action</b>	<p>Aujourd'hui le PETR de la Jeune Loire porte un observatoire généraliste de l'économie : FICUS. Il est mis à jour avec les données d'entreprises collectées par internet.</p> <p>Toutefois, afin de travailler la revitalisation de son centre-bourg, la Communauté de communes souhaite se doter d'un outil complémentaire plus fin qui permettrait de dresser un portrait réaliste du commerce et d'améliorer les liens entre commerces de l'intercommunalité. Il prendrait en compte des caractéristiques techniques : surface, équipement, loyer,... ainsi que tout autre élément que l'étude préalable aura estimé nécessaire.</p> <p>Ce travail initié par une étude sera ensuite mis à jour par la Communauté de communes.</p>
<b>Partenaires</b>	Les communes transmettront les informations mises à jour
<b>Dépenses prévisionnel/définitif</b>	Le coût est compris dans le montant de l'étude chapeau commerce
<b>Plan de financement prévisionnel / définitif</b>	
<b>Calendrier</b>	<p>Fin étude commerce : décembre 2022</p> <p>Lancement de l'observatoire : janvier 2023</p> <p>Mise à jour de l'observatoire : récurrent</p>
<b>Lien autres programmes et contrats territorialisés</b>	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	<p>A l'issue de l'étude, un document de suivi sera mis en œuvre.</p> <p>Le document sera mis à jour de manière mensuelle.</p>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Le commerce est une composante essentielle de la vitalité des centres-bourgs. Ils connaissent d'importantes mutations. Aujourd'hui pour avoir une connaissance fine des dynamiques commerciales à l'œuvre dans notre territoire et afin de pouvoir accompagner au mieux de futurs porteurs de projets, il est nécessaire de qualifier et quantifier le commerce et les locaux commerciaux de notre territoire.
<b>Annexes</b>	



**AR Prefecture**

043-244301131-20220920-20220920\_D\_130A-DE  
Recu le 03/02/2023

FICHE ACTION N° 1

Réhabilitation friche industrielle

Orientation stratégique	Démolition, dépollution, reconstruction pour location commerciale d'un bâti
Action nom	Projet immobilier locatif Rue de la Flachère - Aurec sur Loire
Action n°	1
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CCLS
Description de l'action	<p>La Communauté de Communes Loire Semène a acheté le tènement industriel pour démolition, dépollution, construction d'un bâtiment artisanal composé de plusieurs modules à destination des artisans. L'objectif de la collectivité est de proposer des solutions d'installations à des artisans en louant des modules de différentes tailles aux entreprises.</p> <p>Le foncier est très contraint sur Aurec/Loire et globalement sur Loire Semène et les locations adaptées sont rares.</p> <p>A partir d'une friche incendiée en 2018, la collectivité souhaite recycler ce foncier en l'optimisant (aujourd'hui parcelle de 4 000 m<sup>2</sup> pour un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup>. Demain les prévisions sont de 2 500 m<sup>2</sup> bâti.</p> <p>Le tènement actuel est inadapté, -pour partie incendiée avec des dommages structurels importants- et peu opérationnel (position du bâtiment sur la parcelle, ratio surface bâtiment/surface parcelle). La Communauté de Communes Loire Semène souhaite prendre en compte les contraintes urbanistiques et techniques du site, les demandes immobilières actuelles pour recycler le foncier et offrir 4 à 5 opportunités d'implantation d'entreprises sur le secteur.</p>
Partenaires	<p>Maîtrise d'œuvre : XXL ATELIER</p> <p>Partenaires : Mairie Aurec sur Loire / Préfecture / DDT / Région Auvergne Rhône Alpes / Conseil départemental 43</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses totales prévisionnelles : 2 605 551 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions et recettes : 1 834 650 € HT
Calendrier	<p>Juin 2022 : permis de construire accordé</p> <p>A partir été 2022 : Démolition du tènement existant</p> <p>2023 : travaux de construction</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>En juin 2022 : le permis de construire aura été accordé</p> <p>La démolition aura commencé à l'été 2022</p> <p>Les travaux de construction seront lancés en 2023</p> <p>Une fois terminé : l'ensemble du tènement sera loué par des artisans</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	Permettre l'implantation d 4 à 5 artisans sur le secteur, aujourd'hui en tension foncière et immobilière
Annexes	

**FICHE ACTION N° 2**

**AMENAGEMENT PAYSAGER DU CENTRE HISTORIQUE**

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics principaux de la commune et les équipements afférents
Action nom	Aménagement paysager du centre historique
Action n°	2
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Aurec-sur-Loire
Description de l'action	<p>Le parc seigneurial, accolé au château connaît une mutation profonde. Ancien parc privé, il est désormais ouvert au public et va accueillir de nouveaux usages liés à la rénovation du château et pourrait de ce fait endosser le rôle de nouvel espace public. Il constitue également un lieu de fraîcheur, de détente, de jeux et de rencontre mais aussi de refuge pour la biodiversité. Ce parc est également entouré d'espaces publics au vocabulaire très urbain qui sont très minéraux. Il s'agit donc de mener une étude pour mettre en valeur ce parc et ses abords par une cohérence avec les espaces urbains qui l'entourent, des actions de valorisation pour sa réouverture.</p> <p>Dans un contexte budgétaire contraint, l'étude proposera des solutions sobres et vertueuses et accompagnera les travaux de la collectivité qui seront réalisés en régie.</p>
Partenaires	Maître d'œuvre : groupement : un pas de côté, jardins d'Histoire et Atelier Confins
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût de l'étude : 13 850€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires sollicitée : 3895,28€
Calendrier	Phase 1 : esquisse mai 2022 Phase 2 : avant-projet juin 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude Réalisation d'une esquisse Rendu d'un avant-projet Accompagnement à la réalisation des travaux en régie
Conséquence sur la fonction de	Le diagnostic d'attractivité des centres-bourgs indique que le centre



centralité	<p>historique d'Aurec-sur-Loire est un élément phare. C'est un véritable marqueur de l'identité médiévale de la commune. Toutefois, en dehors du parc du château, il présente des espaces publics minéraux et très peu appropriés par les habitants. A cela s'ajoute la fermeture des linéaires commerciaux et la présence anarchique de la voiture contribuant à une déqualification de l'espace public. Un projet d'envergure est sur le point de s'ouvrir dans l'ancien château seigneurial avec un espace d'interprétation du patrimoine, un coworking et une micro-folie. Le travail de mise en valeur des espaces qui entourent le château permettra de créer un lien avec les autres espaces de la centralité.</p>
Annexes	Offre méthodologique

**FICHE ACTION N° 3**

**Réhabilitation MJC et centre social**

Orientation stratégique	Requalifier les espaces publics principaux de la commune et les équipements afférents
Action nom	Réhabilitation/Reconstruction des espaces Centre de loisirs-Espace de Vie Sociale-Relai Petite Enfance du complexe social MJC d'Aurec-sur-Loire
Action n°	3
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Co-maîtrise d'ouvrage Commune d'Aurec-sur-Loire et Communauté de communes Loire-Semène
Description de l'action	<p>Le bâtiment MJC a été construit en 1967 et présente un état de vétusté avancé. Il est propriété de la ville d'Aurec sur Loire. Il est implanté en entrée de ville de la commune, au sein d' un tissu constitué d' équipements sportifs (gymnase, espaces paysagers extérieurs, terrain de boule, city stade, skate parc, terrain de football synthétique) et au sein du centre de vie de la commune.</p> <p>Du fait des usages la cohabitation des publics est complexe. Cette situation est renforcée par les différentes réglementations et préconisations. L'activité de la maison des jeunes et de la culture (MJC) est conséquente avec près de 800 adhérents, ce qui en fait une de plus importante d'Auvergne ; et variée avec de nombreuses activités culturelles, sportives, sociales, d'insertion....</p> <p>Le projet a pour objectifs de réhabiliter et/ou reconstruire un équipement multi fonctionnels du type complexe social regroupant les salles nécessaires à l'activité d'une MJC de 800 adhérents, un gymnase (espace sportif), une salle de spectacle, un ALSH, un Relai Petite Enfance, un Espace de Vie Sociale et un accueil ado, le tout agrémenté d'un parc extérieur. Le but est que cet équipement complet puisse à la fois revaloriser l'entrée de ville et le centre socio culturel de la commune tout en répondant aux pratiques sportives, culturelles, associatives, sociales du plus grand nombre d'habitants du territoire..</p> <p>Un programmiste et conducteur de travaux sera choisi et durant l' année 2022 élaborera sur la base d'une consultation des utilisateurs.</p>
Partenaires	La Communauté de communes est en co-maitrise d'ouvrage. Le portage financier est assuré par la commune qui refacture ensuite à l'intercommunalité.





Dépenses prévisionnel/définitif	Etudes : 100 000€ HT Travaux : 1 200 000€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des territoires pour l'étude : 8 990€ CAF : 345 000€ Région : en attente
Calendrier	Etape 1 / Faisabilité du projet : de mars 2022 à octobre 2022 Etape 2 / Programme technique : Novembre 2022 à février 2023 Etape 3 / Mise en place Maître d'oeuvre : 4 à 8 mois selon procédure Etape 4 / Réalisation des études de conception : 12 à 14 mois Etape 5 / Réalisation des travaux : non défini à ce jour
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	En octobre 2022, l'évaluation de la faisabilité du projet sera réalisée En février 2023 le programme technique sera établi En novembre 2023 le maître d'oeuvre sera mis en place En février 2025 : les études de conception seront réalisées A la fin du projet, les travaux auront été réalisés
Conséquence sur la fonction de centralité	La MJC et son proche environnement constituent l'entrée dans le coeur de ville d'Aurec. C'est un espace très approprié par les habitants et les usagers qui joue un rôle de centralité et d'animation entre les logements sociaux de l'OPAC, le quartier pavillonnaire et le coeur de services, ainsi que le démontre le diagnostic de centres-bourgs. L'étude interroge les usages, les périmètres ainsi que les circulations au sein de cet ensemble. Ce secteur clef du centre-ville est amené à évoluer en lien avec les futurs projets de renouvellement des logements OPAC.
Annexes	

**FICHE ACTION N° 4**

**ETUDE IMPLANTATION HALLE**

Orientation stratégique	Nom de l'orientation stratégique telle qu'indiqué dans la convention cadre
Action nom	Etude d'opportunité pour l'implantation d'une halle commerçante sur la commune d'Aurec-sur-Loire
Action n°	4
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune d'Aurec-sur-Loire
Description de l'action	<p>Mise en œuvre d'une étude par le Bureau d'études Citadia qui porte sur l'opportunité d'installer une halle commerçante sur le centre d'Aurec-sur-Loire. Cette étude prendra en compte la compréhension globale du fonctionnement du bourg précédemment travaillé lors de l'étude de centre-bourg portée par Loire-Semène. Via des entretiens avec des acteurs clefs du territoire, des commerçants, l'étude définira les besoins programmatiques d'un tel bâtiment et mettra en parallèle les réalisations de halles couvertes ailleurs en France. Elle prendra en compte également les résultats de l'enquête habitants lancée par la commune à ce sujet et permettra de définir les grandes orientations pour l'organisation commerciale : nature des commerçants, disposition des différents commerces, dimensionnement total. Sur cette base seront proposés 2 scénarios programmatiques.</p> <p>Elle se déroulera en deux temps :</p> <p>La définition de l'insertion dans l'environnement urbain et la définition des besoins</p> <p>La définition des scénarios programmatiques.</p>
Partenaires	Bureau d'études Citadia en charge de mener l'étude
Dépenses	16800€
Plan de financement prévisionnel	Banque des territoires (en attente de validation) 8 400€
Calendrier	Lancement mai 2022 Durée prévisionnelle 6 mois
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude



	<b>Choix d'un scénario programmatique</b>
<b>Conséquence sur la fonction de centralité</b>	Le diagnostic d'attractivité des centre-bourgs montre que la plupart des espaces publics du centre-bourg d'Aurec sont peu qualifiés et peu identifiés en dehors de leurs usages automobiles de circulation et de stationnement. Le commerce est très dynamique mais il est absent du cœur historique pour des raisons de typologies commerciales et du prix des loyers.
<b>Annexes</b>	

**FICHE ACTION N° 1**

**Projet de construction d'un centre socio-culturel**

Orientation stratégique	Réaliser ou finaliser des projets d'équipements
Action nom	Projet de construction d'un centre socio-culturel
Action n°	1
Stat	Projet
Niveau de priorité	Long terme
Maître d'ouvrage	Commune de SAINT DIDIER EN VELAY
Description de l'action	<p>La commune souhaite améliorer son offre en équipements, participant au confort et bien-être des habitants tels que les équipements sportifs, culturels et de loisirs sur le secteur de la Péchoire.</p> <p>Dans ce cadre, il est prévu la construction d'un centre socio-culturel et salle des fêtes, en effet :</p> <p>Seule la salle polyvalente du gymnase assure les fonctions de salle des fêtes à ce jour, c'est une offre insuffisante pour répondre aux demandes de la population, des associations et des nombreux scolaires qui la fréquentent. Un emplacement est réservé au PLU pour ce projet.</p> <p>Réalisation d'une étude préalable pour monter le programme</p>
Partenaires	Département ? Région ? Etat ?
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût des travaux approximatif : 2,5 M€
Plan de financement prévisionnel	A définir : financement acquisition financement étude financement travaux
Calendrier	Etude du projet à compter de 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A définir
Conséquence sur la fonction de centralité	Comprise dans le périmètre ORT, cette opération contribue à renforcer l'attractivité de la commune sur un secteur consacré aux équipements publics, à proximité immédiate du centre-bourg historique



Annexes	
---------	--

FICHE ACTION N° 2

Complexe sportif

Orientation stratégique	Réaliser ou finaliser des projets d'équipement
Action nom	Complexe sportif : rénovation générale et gestion des entrées
Action n°	2
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Didier en Velay
Description de l'action	<p>Le complexe sportif de Saint-Didier en Velay est dans un état de vétusté conséquent, ce qui oblige la Commune à envisager des travaux de rénovation générale de ce bâtiment.</p> <p>Une utilisation quotidienne (de 8 h 30 à 22 h 30) des installations sportives de la Commune n' améliore pas l' état général du Complexe Sportif, et ce, malgré un entretien minutieux effectué par les employés communaux et par une entreprise de nettoyage. En effet, 1 382 scolaires (écoles et collèges) répartis sur la semaine utilisent les installations sportives de 8 h 30 à 16 h 30, auxquelles succèdent les nombreuses associations sportives (de 16 h 30 à 22 h 30), sans compter les journées du samedi et du dimanche (entraînements sportifs, compétitions sportives, manifestations, locations des salles polyvalentes par des particuliers...).</p> <p>Cette rénovation permettra à la Commune d' envisager également la mise aux normes d' accessibilité du Complexe Sportif. Ces travaux ne seront pas neutres en matière d' économie d' énergie car ils éviteront une déperdition de chaleur.</p>
Partenaires	Etat (en attente retour de financement)
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Dépenses d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtrise d'œuvre :</li> <li>-Travaux :</li> <li>Lot 1 - Charpente métallique - Couverture &amp; bardage hac acier : 139 931,60 € H.T.</li> <li>Lot 2 - Serrurerie Métallerie : 51 695 € H.T.</li> <li>Lot 3 - Bardage bois de façade : 18 434,96 € H.T.</li> <li>Lot 4 - Plâtrerie Peinture &amp; ravalement de façade : 42 540,42 € H.T.</li> <li>Lot 5 - Sol souple : 33 592,10 € H.T.</li> <li>Lot 6 - Menuiserie intérieure : 21 595,40 € H.T.</li> <li>Lot 7 - Electricité - Contrôle d'accès : 24 000 € H.T.</li> </ul>



	Lot 8 - Chauffage : 13 278 € H.T. Lot 9 - Désamiantage : 17 300 € H.T.  Estimatif : 362 367,48 € H.T.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat : subvention demandée au titre de la D.E.T.R. Fonds propre de la commune : reste à charge
Calendrier	Lancement Appel d'Offres : fin semaine 21 Marchés attribués lors du Conseil Municipal du 07/07/2022 Lancement des travaux : août 2022 Fin des travaux prévu en décembre 2022
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	DAACT du permis de construire Fréquentation de l'équipement Réduction des dépenses énergétiques
Conséquence sur la fonction de centralité	Amélioration d'un équipement de proximité Valeur d'exemple sur la démarche vertueuse de réduction de la consommation énergétique Renforcement de l'attractivité pour des adultes, des jeunes, des associations avec un équipement de qualité
Annexes	Notice explicative

FICHE ACTION N° 3

CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS

Orientation stratégique	Réaliser ou finaliser des projet d'équipements
Action nom	Construction de deux courts de tennis couverts
Action n°	3
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Didier en Ve
Description de l'action	Construction de deux courts de tennis couverts dans le secteur des équipements publics, en lien avec les courts de tennis découverts et l'espace Régis Vidal. Permet une utilisation en toutes saisons par les administrés les touristes et les scolaires. Gestion par une association
Partenaires	Région Auvergne – Rhône-Alpes Fédération Française de Tennis Agence Nationale du Sport
Dépenses prévisionnel/définitif	Dépenses d'investissement : 750 000 € H.T.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Subventions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région : 50 %</li> <li>- Agence Nationale du Sport : 10 %</li> <li>- Fédération Française de Tennis : 5 %</li> <li>- reste à charge commune : 35 %</li> </ul>
Calendrier	Etudes 2024-2025 Réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude et des travaux Fréquentation
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer l'offre d'équipements Renforcer l'attractivité de la Commune. Désengorger le gymnase afin d'offrir à toutes les associations un fonctionnement optimal.
Annexes	





FICHE ACTION N° 4

Création de logements

Orientation stratégique	Visibilité du centre-bourg
Action nom	Création de 18 logements de standing
Action n°	4
Stat	validé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	COGECOOP Promoteur immobilier
Description de l'action	<p>Construction d'un bâtiment d'habitat collectif de 18 logements (12 T2, 3 T3, 2 T4, 2 T5) de qualité sur une partie d'un terrain communal cédée à un promoteur immobilier reconnu sur la place.</p> <p>Projet situé au sein du bourg (face à l'église) permettant de réinvestir le centre-bourg par un apport de population nouvelle et/ou de proposer des logements dotés du confort maximal adapté à toutes les générations.</p> <p>Il ne s'agit pas d'un concours organisé dans le cadre du code de la commande publique mais de la sélection d'un projet parmi plusieurs propositions à partir de critères définis par la commune (un espace extérieur pour chaque logement, des prestations de qualité y compris environnementales)</p> <p>Le terrain est vendu à un prix attractif.</p> <p>En lien avec la fiche action n°10 étude de voie de désenclavement du centre historique.</p> <p>Voir plans de projet en annexe</p>
Partenaires	<p>COGECOOP, promoteur immobilier</p> <p>s'engage à la construction d'un bâtiment d'habitation de qualité</p> <p>Prochaine étape : compromis de vente à signer pour la vente du terrain</p> <p>GEOLIS, géomètre expert, bureau d'ingénierie en VRD, hydraulique et assainissement, pour la division du terrain et la réalisation de la voie nouvelle destinée à desservir le projet</p> <p>Communauté de communes LOIRE SEMENE pour la viabilisation du boulevard des Jardins durant l'été 2022 (travaux sur les réseaux pour 585 280 € HT)</p>
Dépenses prévisionnelles	Recettes : prix de vente du terrain $109 \text{ €/m}^2 \text{ HT} \times 960 \text{ m}^2 = 104\,640 \text{ €}$
Plan de financement prévisionnel / définitif	Financement privé, opération menée par COGECOOP
Calendrier	<p>Signature du compromis de vente en Juillet 2022</p> <p>Dépôt de la demande de permis de construire Juillet 2022</p> <p>Obtention permis de construire et purge des délais de recours Mars</p>



	2023 Livraison attendue décembre 2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	{NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE}
Indicateurs de suivi et d'évaluation	DAACT sur le permis de construire Commercialisation Appropriation
Conséquence sur la fonction de centralité	Comprise dans le périmètre ORT, cette opération contribue à apporter une offre nouvelle de logements collectifs avec un espace extérieur par logement, confortables, vertueux sur le plan écologique. Ce produit en cœur de bourg constitue une alternative à la surabondance de logements individuels sur la commune (70%) Cette opération est le premier maillon du développement ultérieur du secteur central du Breuil. Conçu selon les normes d'accessibilité, les différents types de logements proposés à l'accession s'adressent à plusieurs typologies de ménage. Ce bâtiment sera le signal pour indiquer que l'urbanisation doit de poursuivre sur le reliquat de la zone, aujourd'hui bloquée pour des problèmes de rétention foncière.
Annexes	Plans du projet en annexe

**FICHE ACTION N° 5**

**REAMENAGEMENT DES PLACES**

Orientation stratégique	Requalification des espaces publics du centre historique
Action nom	Réaménagement des Place des Vallards, Place du Senis, Boulevard des jardins
Action n°	5
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Didier en Velay
Description de l'action	<p>Le boulevard des jardins dessert la sortie des écoles primaires et maternelles de la commune. Il contourne l'ancien centre historique. Il est adjacent à 2 places qui permettent d'accueillir une centaine de voitures. Les réseaux souterrains sont actuellement en train d'être remis à neuf. Ces espaces manquent de végétaux et les piétons manquent de sécurité.</p> <p>L'objectif est de transformer cet espace en lieu de convivialité Restitution du même nombre de stationnement</p>
Partenaires	Le bureau d'étude a terminé le projet et ce dernier peut partir en appel d'offre dès que la mairie le décidera.
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Tranche Senis : 250 000 HT</p> <p>Tranche Vallards le Breuil : 140 000 HT</p> <p>Tranches Boulevard Jardins : 520 000 HT</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Conseil Départemental : 225 000 €</p> <p>Fonds propres de la commune :</p>
Calendrier	<p>Etude terminée</p> <p>Réalisation des travaux du 01/06/2024 au 01/06/2025</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Appropriation par la population</p> <p>Nombre de places de parking, sécurisation des piétons, aspect visuel</p> <p>Appropriation par la population</p>
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Secteur du centre bourg à rénover, à végétaliser, à sécuriser et directement concerné avec le centre bourg et son attractivité.</p> <p>Modification des usages</p>
Annexes	PLAN



**FICHE ACTION N° 6**

**REAMENAGEMENT DE LA PLACE DES DROITS DE L'HOMME**

Orientation stratégique	Requalification des espaces publics du centre historique
Action nom	Réaménagement de la Place des Droits de l'homme
Action n°	6
Statut	En réflexion
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Didier en Velay
Description de l'action	La place des droits de l'Homme constitue une « verrue architecturale » se situant juste à côté de la halle (bâtiment central d'attractivité du centre bourg) qui vient d'être remise à neuf. Cette place doit elle aussi s'adapter et s'embellir pour accueillir des visiteurs, des chaland et avoir des fonctionnalités adaptées. (aujourd'hui toilettes publiques, marchés, stationnement).
Partenaires	CAUE 43
Dépenses prévisionnel/définitif	50000€
Plan de financement prévisionnel / définitif	Fonds Propres
Calendrier	Réalisation d'un esquisse ; année 2022 Travaux : année 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'étude réalisation de l'aménagement Amélioration du visuel, fonctionnalités adaptées
Conséquence sur la fonction de centralité	Secteur du centre bourg à rénover, à végétaliser, et à adapter dans ses fonctionnalités pour améliorer son attractivité.
Annexes	APS



FICHE ACTION N° 7

Réaménagement du square des poilus

Orientation stratégique	Requalification des espaces publics du centre historique
Action nom	Réaménagement du Square des Poilus
Action n°	7
Statut	réflexion
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Didier en Velay
Description de l'action	Il s'agit d'un aménagement léger du square destiné à rendre plus accueillant, rétablir les usages, requalifier le square du poilu qui accueille toutes les commémorations de la commune . Il permettra également de rétablir les usages de loisir pour les enfants et de qualifier l'ensemble de la place.
Partenaires	CAUE 43
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux en régie
Plan de financement prévisionnel / définitif	40000€
Calendrier	Réalisation d'une esquisse par le CAUE 43 : mai 2022 Réalisation d'un avant-projet par le CAUE43 : 2022 Travaux : Année 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réinvestissement par la population Amélioration visuelle, rénovation de l'existant Retablisement de la fonction porte vers le centre historique
Conséquence sur la fonction de centralité	Redonner du sens et une qualité paysagère à cet espace, qui par sa situation stratégique, tient le rôle d'entrée dans le centre-bourg. Offrir une scène paysagère depuis la RD45, un effet vitrine pour améliorer la visibilité du centre-bourg Et le rendre accessible à la population toutes générations confondues
Annexes	AVPS CAUE juin 2022



**FICHE ACTION N° 9**

**SENS DE CIRCULATION**

Orientation stratégique	Visibilité du centre-bourg
Action nom	Sens de circulation
Action n°	8
Statut	En cours
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Mairie de Saint Didier en Velay
Description de l'action	Aujourd'hui, le centre-bourg de Saint-Didier-en-Velay est difficilement praticable en voiture. Les rues pavées, leur étroitesse et leur sinuosité générée par le bâti médiéval ne permettent pas un usage routier. Ce nouveau sens de circulation permettra d'organiser la circulation automobile dans le centre bourg historique en adaptant les voies en sens unique à chaque fois que cela sera possible. Mise en place d'une signalétique adaptée.
Partenaires	Gendarmerie, Sapeurs-Pompiers EN COURS
Dépenses prévisionnel/définitif	Travaux en régie
Plan de financement prévisionnel / définitif	20000€
Calendrier	En cours validation gendarmerie pompiers Année 2023 mise en place nouveau sens circulation
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Sécurisation des piétons, fluidité de circulation automobile
Conséquence sur la fonction de centralité	Amener les utilisateurs à circuler dans des conditions acceptables en gênant le moins possible les riverains tout en permettant l'accès aux commerces et aux écoles. Améliore l'accessibilité au centre-bourg pour une pratique apaisée
Annexes	Plan + calendrier de piétonnisation



**FICHE ACTION N° 10**

**Etude voie de désenclavement du centre historique**

Orientation stratégique	VISIBILITE DU CENTRE-BOURG
Action nom	Etude voie de désenclavement du centre historique
Action n°	10
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune
Description de l'action	<p>Désenclavement du centre-bourg par la réalisation d'un maillage de voiries dans le cadre de l'urbanisation du secteur du Breuil, aujourd'hui dent creuse au contact du centre historique.</p> <p>1ère étape du maillage avec la réalisation d'une voie nouvelle, sur du foncier communal, au raccordement avec le boulevard des Jardins, en face de l'église, pour la desserte d'une offre nouvelle de logements de standing sur la commune cf. fiche action n°9 Création de 20 logements de standing.</p> <p>Rétention foncière sur le reliquat du secteur du Breuil dont l'urbanisation sera réalisée ultérieurement (cf. OAP au PLU)</p>
Partenaires	<p>La commune, maître d'ouvrage pour la réalisation de la voie, réseaux y compris</p> <p>Le terrain appartient à la commune</p>
Dépenses prévisionnelles	<p>77 932,50 € HT</p> <p>Impacts récurrents en terme de fonctionnement : 1 000 € salage, déneigement</p>
Plan de financement prévisionnel	Commune fonds propres : 77 932,5€ HT
Calendrier	<p>Dépôt d'une demande de permis d'aménager au printemps 2024 pour la réalisation d'une voirie aux abords d'un monument historique inscrit.</p> <p>Livraison : automne 2024</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	DAACT déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Voie de desserte essentielle à la construction du projet objet de la fiche action n°9</p> <p>Essentielle également pour à terme désenclaver le centre-bourg médiéval dont la configuration des voies n'est pas adaptée à un partage sécurisé des modes de déplacement.</p>



	il s'agit d'un secteur d'intervention prioritaire.
Annexes	Avant-projet et estimatif du coût des travaux



FICHE ACTION N° 1

REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN LOGEMENT  
SENIOR

Orientation stratégique	Résorber la vacance des logements
Action nom	Réhabilitation d'une friche industrielle en logement senior
Action n°	1
Statut	validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Just-Malmont
Description de l'action	La Commune a acquis un tènement industriel situé dans le Centre-Bourg de Saint-Just-Malmont et souhaite procéder à sa requalification : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une nouvelle résidence sénior</li> <li>- Création de nouvelles places de stationnement</li> <li>- Démolition d'habitations insalubres et vacantes</li> </ul>
Partenaires	SOCOTEC : étude environnementale des sols
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Phase 1 : dépollution et désamiantage du tènement Phase 2 : recyclage du foncier et démolition de certains bâtiments
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de l'opération de dépollution et désamiantage  Réalisation du recyclage foncier
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette opération permettra de reconquérir des espaces qui sont aujourd'hui laissés à l'abandon en état de friche. Il permettra d'offrir un service aux senior dans le cœur du centre-bourg avec les équipements culturels et les commerces à proximité immédiate.
Annexes	



**AR Prefecture**

043-244301131-20220920-20220920\_D\_130A-DE  
Reçu le 03/02/2023

**FICHE ACTION N° 2**

**ETUDE DE PROGRAMMATION AMENAGEMENT MAIRIE ET ABORDS**

Orientation stratégique	Développement d'espaces attractifs en centre-bourg
Action nom	Etude de programmation aménagement Mairie et ses abords
Action n°	2
Statut	engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Just-Malmont
Description de l'action	La Mairie de Saint-Just-Malmont est située dans le centre de la commune à l'extrémité d'une place entièrement minérale. Le centre-bourg est marqué par la place de la voiture qui occupe les circulations principales et les espaces restants sont laissés au stationnement. La Mairie comprend également des salles municipales utilisées par les associations ainsi que les écoles. Il est nécessaire de retravailler un bâtiment municipal plus attractif et qui serait le reflet d'une commune rurale dynamique, tout en proposant un confort d'usage pour ceux qui fréquentent ce lieu. Cette étude permettra aussi de travailler à son accessibilité, préalable nécessaire lorsque l'on souhaite continuer à faire vivre son centre-bourg.
Partenaires	Maître d'œuvre : Cabinet Archigram
Dépenses définitives	Coût de l'étude : 25 690€ HT
Plan de financement prévisionnel	Crédits Banques des Territoires (à valider) : 12 845€ Fonds propres : 12 845€
Calendrier	-Début de l'étude : avril 2022 -Phase 1 faisabilité et pré-programme : 2,5 mois -Phase 2 programme technique : 2,5 mois -Phase 3 assistance choix du concepteur : 6 mois -Rendu de l'étude : fin mars 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'un préprogramme puis d'un programme technique  Accompagnement pour le choix du concepteur  Finalisation et rendu de l'étude à la fin du mois de mars 2023
Conséquence sur la fonction de centralité	Aujourd'hui la Mairie de St Just-Malmont et les diverses salles municipales qui y sont affiliées représentent des équipements vieillissants qui manquent d'appropriation et d'accessibilité. Il existe également une circulation directe entre les places de



	<p>stationnement à l'arrière de la Mairie et la place devant la Mairie au cœur du bourg. Cet escalier est fermé depuis plusieurs années en raison de son mauvais état général et des dégradations générées par des incivilités répétées dans cet espace clos et à l'abri des regards. La rénovation des équipements permettra d'apporter de nouveaux espaces de rencontre dans le centre-bourg au service de la vie associative et municipale.</p> <p>La réouverture du passage entre le stationnement arrière et la place principale pourra aussi permettre une meilleure appropriation des espaces de stationnement peu utilisés aujourd'hui et faciliter une éventuelle piétonnisation temporaire ou permanente d'espaces aujourd'hui dédiés aux voitures.</p>

FICHE ACTION N° 3

ETUDE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DU  
CENTRE

Orientation stratégique	Développement d'équipements et d'espaces attractifs en centre-bourg
Action nom	Etude d'aménagement de la place de la Mairie et du centre
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Just-Malmont
Description de l'action	<p>Les désordres manifestes constatés sur les poutres maîtresses du parking souterrain de la Mairie ont mis en évidence de procéder à la reprise de l'étanchéité de la dalle et à la mise en œuvre d'un nouveau revêtement.</p> <p>Une réflexion a été engagée alors par la collectivité afin d'inclure dans le programme d'investissement l'aménagement de la place de la Mairie dont l'usage est exclusivement piétonnier ainsi que l'aménagement de la rue du Centre vers les commerces.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'attractivité du centre bourg</li> <li>- Soutient au commerce local</li> <li>- Amélioration de l'accès aux personnes à mobilité réduite</li> <li>- Reprise de l'étanchéité sur une surface de 600m<sup>2</sup></li> <li>- Dépose de pavés et bordures afin d'améliorer l'accessibilité</li> <li>- Permettre l'aménagement de terrasses pour les commerces</li> <li>- Réalisation de gradins béton permettant l'aménagement d'une placette pour l'organisation de spectacles en plein air</li> </ul>
Partenaires	Maître d'œuvre : Cabinet Archigram
Dépenses définitif	Etude : 9550€ HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	4 775€ Banque des Territoires : à demander
Calendrier	<p>Phase Avant-Projet : 3 semaines</p> <p>Phase Projet : 2 semaines</p> <p>ACT : 6 semaines</p> <p>AOR : 1 semaine</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	[NB : par défaut la fiche action est inscrite dans le CRTE]
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation d'une étude programmatique pour la modification de la place de la Mairie
Conséquence sur la fonction de centralité	Aujourd'hui la place de la Mairie recouvre un parking souterrain et fait face à une placette dont l'aménagement cache en partie les commerces. Cette place centrale représente un grand espace central non approprié et sans fonction particulière.



	Le réaménagement de cette place et de la place qui lui fait face est indispensable pour améliorer l'ambiance globale du centre, redonner de la visibilité aux commerces et créer de nouveaux espaces de convivialité.
Annexes	

	<p>Le réaménagement de cette place et de la place qui lui fait face est indispensable pour améliorer l'ambiance globale du centre, redonner de la visibilité aux commerces et créer de nouveaux espaces de convivialité.</p>
Annexes	

## Annexe 5 : Maquettes financières



## MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE D'AUREC-SUR-LOIRE

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Amenagement paysager du centre historique	Commune	13 850€	9954,72€		Banque des Territoires 3895,28	En attente de validation
Réhabilitation/reconstruction MJC	Co-maîtrise d'ouvrage commune et CCLS	Etudes : 100 000€ Travaux : 1 200 000€			Banque des Territoires : 8990€ CAF 345 000€ Région	En attente  En attente  En attente
Etude halle commerciale	Commune	16 800€			Banque des territoires 8400€	En attente

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

## MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-EN-VELAY

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maitre d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Réhabilitation d'un complexe sportif	Commune de Saint-Didier-en-Velay	362-367,48€ HT		DETR en 2023		
Sens de circulation	Commune de Saint-Didier-en-Velay	20 000€	20 000€		Département amendes de police 8000€	En attente de validation par le Département
Place des Vallards Place du Senis Boulevard des jardins	Commune de Saint-Didier-en-Velay	140 000€ 250 000€ 520 000€		DETR bonifiée ? Majoration PVD ?	Département 225 000€	
Etude programmatique désenclavement du centre-bourg		4850 €		2425€ Banque des Territoires		En attente de validation
Etude programmatique réhabilitation espace de convivialité place des Droits de		1950€ IIT		975€ Banque des Territoires		



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES



l'homme						
Etude programmati que réhabilitatio n place des Vallards et du Senis		12100€		6050,00€ Banque des Territoires		En attente de validation

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)

## MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN POUR LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

ANNEE 2022

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs (et nom des financeurs)	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Réhabilitation d'une friche industrielle	commune	€				
Etude de réhabilitation Mairie et ses abords	commune	25 690€ HT	12845		Banque des Territoires 12845€	En attente
Réhabilitation Place de la Mairie, place de la fontaine et place du centre	commune	9550€ HT	4775€		Banque des Territoires 4775€	En attente

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	FNADT	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)